

2016



BANQUE CENTRALE DE TUNISIE

Rapport Annuel sur la
Supervision Bancaire

Février 2018



SOMMAIRE

MOT DU GOUVERNEUR

CHAPITRE 1: ÉVOLUTION DU DISPOSITIF REGLEMENTAIRE, PRUDENTIEL, INSTITUTIONNEL ET OPERATIONNEL ET ACTIVITE DE LA SUPERVISION

SECTION I- RENFORCEMENT DU CADRE REGLEMENTAIRE, PRUDENTIEL ET OPERATIONNEL DE LA SUPERVISION BANCAIRE

SECTION II- COOPERATION INTERNATIONALE

SECTION III- ACTIVITE DE LA SUPERVISION BANCAIRE

CHAPITRE 2: STRUCTURE ET PHYSIONOMIE DU SECTEUR BANCAIRE TUNISIEN

SECTION I- STRUCTURE DU SECTEUR BANCAIRE SELON LA NATURE DE L'ACTIVITE

SECTION II- STRUCTURE DU SECTEUR BANCAIRE SELON LA NATURE DE L'ACTIONNARIAT

SECTION III- ANALYSE DE LA CONCENTRATION DU SECTEUR BANCAIRE

SECTION IV- BANCARISATION

CHAPITRE 3: ACTIVITE ET RESULTAT DES BANQUES ET DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS

SECTION I- ANALYSE DE LA STRUCTURE BILANCIELLE DU SECTEUR BANCAIRE

SECTION II- ACTIVITE ET EXPLOITATION DES BANQUES RESIDENTES

SECTION III- ACTIVITE ET EXPLOITATION DES BANQUES S'ADONNANT A DES OPERATIONS ISLAMIQUES (BIS)

SECTION IV- ACTIVITE ET EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS DE LEASING

SECTION V- ACTIVITE ET EXPLOITATION DES BANQUES NON-RESIDENTES

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Organigramme de la Direction Générale de la Supervision Bancaire	59
Annexe 2 : Principaux indicateurs du secteur bancaire Tunisien	60
Annexe 3 : Bilan, état des engagements hors bilan et état de résultat publiables des banques résidentes.....	61
Annexe 4 : Bilan et état de résultat des établissements de leasing	64
Annexe 5 : Bilan, état des engagements hors bilan et état de résultat des banques non-résidentes.....	66
Annexe 6 : Évolution des taux effectifs moyens par catégorie de concours 2006-2016	68
Annexe 7 : Évolution des TEGs par catégorie de concours et par établissement de crédit courant 2016	69
Annexe 8 : Liste des banques agréées et en activité	71
Annexe 9 : Répartition par région, par gouvernorat et par banque du réseau d’agences au 31/12/2016	78
Annexe 10 : Répartition par région, par gouvernorat et par établissement de leasing du réseau d’agences au 31/12/2016	79
Annexe 11 : Évolution des indices TUNINDEX et TUNBANK.....	80

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ALM	Asset Liability Management
ARP	Assemblée des Représentants du Peuple
BCG	Basel Consulting Group
BCT	Banque Centrale de Tunisie
BEF	Banques et établissements financiers
BIS	Banques s'adonnant à des opérations islamiques
BVMT	Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis
CAC	Commissaire Aux Comptes
CMF	Conseil du Marché Financier
CMR	Un conseil ministériel restreint
DG	Directeur Général
DGSB	Direction Générale de la Supervision Bancaire
FBCF	Formation Brute en Capital Fixe
FGDB	Fonds de Garantie des dépôts Bancaires
FMA	Fonds Monétaire Arabe
FMI	Fonds Monétaire International
FSAP	Financial Sector Assessment Program
FSB	Conseil de la Stabilité Financière
GAFI	Groupe d'Action Financière
GAFIMOAN	Groupe d'Action Financière du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord
IADI	L'Association Internationale de Protection des Dépôts
ICD	Société Islamique pour le Développement du Secteur Privé
IHH	Indice Herfindhal-Hirshman
IPEC	Indicateurs de Positionnement des Établissements de Crédit
JORT	JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
LBA/FT	Lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme
LCR	Liquidity Coverage Ratio
MD	Millions de Dinars
md	Mille Dinars
NSFR	Net Stable Funding Ratio
ONH	Office National de L'Huile
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNB	Produit Net Bancaire
SGFD	Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires
SNI	Système de Notation Interne
SREP	Processus de Surveillance et d'Évaluation Prudentielle
TEG	Taux Effectif Global
TMM	Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire
TPE	Très Petites Entreprises

Mot du Gouverneur

L'activité bancaire a évolué en 2016 dans un contexte marqué par la poursuite des difficultés économiques exacerbées, par les retombées négatives des événements du Bardo et de Sousse sur le secteur touristique.

Malgré cette conjoncture, l'année 2016 a connu une relance du financement bancaire de l'économie comme en témoigne la consolidation de la part des concours à l'économie dans le PIB de près de 4 points de pourcentage pour atteindre 77% contre une moyenne de 73% durant les 4 dernières années. Ces concours ont été orientés pour l'essentiel vers le financement des besoins d'exploitation des entreprises, des particuliers et vers la consolidation du portefeuille des bons du Trésor traduisant ainsi une préférence des banques pour les financements les moins risqués.

Parallèlement, les dépôts ont évolué à un rythme moins soutenu que les crédits ce qui a nécessité un recours accru au refinancement de la Banque Centrale Tunisie. En effet, le taux de couverture des crédits par les dépôts a poursuivi sa tendance baissière revenant de 83,8% en 2012 à 80,4% en 2016 traduisant le repli de l'épargne des ménages et l'aggravation des problèmes de trésorerie des entreprises.

Concomitamment, les banques ont poursuivi leur course vers l'extension de leur réseau et le positionnement sur le marché du détail portant le taux de bancarisation à 6400 habitants par agence en 2016 contre 7434 habitants par agence en 2012. Cette course vers la taille suscite des interrogations quant à la viabilité du modèle économique de certaines banques dans un environnement bancaire fortement concurrentiel et soumis à de multiples défis.

S'agissant de la santé financière du secteur, il sied de noter que le secteur bancaire est parvenu à améliorer globalement ses indicateurs de solidité financière avec une légère amélioration de la part des créances classées, du taux de provisionnement et à maintenir le ratio de solvabilité moyen à un niveau adéquat aux alentours de 11,4% et ce, malgré l'introduction de nouvelles exigences au titre de la couverture des risques opérationnels.

Malgré les efforts entrepris par la BCT, le système bancaire demeure marqué par certains facteurs de fragilité ayant trait notamment à la problématique des créances classées qui revêt

un caractère multidimensionnel et dont la résolution nécessite la mise en place de mesures audacieuses à plusieurs niveaux.

Par ailleurs, l'année 2016 a été pour le secteur bancaire l'année des grandes réformes sur plusieurs plans avec en particulier:

- la promulgation de la loi portant statut de la BCT et la loi relative aux banques et aux établissements financiers avec comme toile de fonds, la consécration des principes de bonne gouvernance, d'équité concurrentielle et le renforcement des fondements de la stabilité financière;
- l'élaboration et l'engagement par la BCT d'un plan d'actions quinquennal 2016-2020 visant la convergence à l'horizon 2020 du cadre prudentiel vers les standards de Bâle III et le développement des capacités opérationnelles de la supervision bancaire afin d'asseoir les fondements d'une supervision efficace basée sur les risques ; et
- le démarrage du processus de restructuration des banques publiques basé sur des programmes de redressement, validés par la BCT, et couvrant les aspects institutionnel, commercial et opérationnel ainsi qu'une approche de résolution de la problématique des créances compromises. L'objet étant d'asseoir les fondements d'une gestion saine et prudente au sein de ces banques et d'accroître leur efficacité dans le financement de l'économie tout en assurant les conditions de leur solidité et de leur profitabilité.

L'élan des réformes se poursuivra avec comme lignes directrices la mise en œuvre effective d'une part des filets de sécurité notamment le fonds de garanties des dépôts, le processus de résolution des banques en situation comprise ainsi que le mécanisme de prêteur en dernier ressort et d'autre part l'encadrement réglementaire des opérations de finance islamique et des établissements de paiement et la poursuite de la concrétisation du plan d'actions quinquennal de la supervision bancaire.

Parallèlement, la BCT veillera à l'implémentation, par toutes les banques de la place, du système de notation interne des contreparties dans toutes ses composantes dans l'optique d'institutionnaliser, à court terme, le processus d'octroi de crédits, d'assurer une tarification ajustée aux risques et de garantir une surveillance efficace des risques. L'objectif ultime étant de préparer les banques à un pilotage proactif de leur fonds propres.

Sur un autre plan et étant consciente de la nécessité d'asseoir les bases d'une éthique financière et de préserver l'intégrité du système financier, la BCT œuvrera pour le renforcement du dispositif national de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme conformément aux standards internationaux.

Dans le cadre de cette dynamique normative et soucieuse de concilier entre les impératifs de solidité financière et la nécessité de garantir un financement efficace de l'économie, la BCT poursuivra l'adoption d'une approche concertée et progressive dans l'introduction des réformes en tenant compte de la capacité d'adaptation des banques.

Les réformes introduites et celles envisagées par la BCT préparent l'entrée du secteur bancaire dans une phase de mutation touchant à la fois la façon de faire le métier de banque et la reconfiguration de la physionomie du secteur à travers des mouvements de concentration et l'émergence de nouveaux modèles de banques.

De même, l'innovation technologique à laquelle fait face l'industrie bancaire à l'échelle internationale à la faveur d'une digitalisation accrue des services financiers interpelle toutes les parties prenantes pour repenser le modèle économique du secteur bancaire qui ne peut rester à l'écart de cette mouvance.

Chedly Ayari

CHAPITRE 1: Évolution du dispositif réglementaire, prudentiel, institutionnel et opérationnel et activité de la supervision

Section I- Renforcement du cadre règlementaire, prudentiel et opérationnel de la supervision bancaire

L'année 2016 est considérée comme l'année des grandes réformes avec :

- La refonte de la loi bancaire en juillet 2016 qui a consacré les principes de bonne gouvernance, d'équité concurrentielle et de transparence dans la régulation du marché bancaire en couvrant tout le cycle de vie de la banque allant de l'agrément pour l'exercice de l'activité jusqu'au processus de résolution et de liquidation et qui a balisé la voie pour l'accès à un nouveau palier de réformes en matière de supervision bancaire. Dans le même cadre, cette nouvelle loi a institué de nouvelles instances : la commission d'agrément, la commission de résolution des banques et des établissements financiers (BEF) en situation compromise, la commission des sanctions et le Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires.
- L'élaboration du plan d'actions quinquennal de la Banque Centrale de Tunisie pour la supervision bancaire qui comporte plusieurs projets structurants visant la convergence à l'horizon 2020 du cadre prudentiel vers les standards bâlois et le développement du cadre opérationnel de la supervision bancaire pour assurer le passage d'une supervision de conformité vers une supervision basée sur les risques.

Dans cette optique, les efforts de la BCT en matière de supervision bancaire se sont concentrés, au cours de 2016 et début de 2017, sur trois fronts :

- La mise en place des instances créées par la loi n°2016-48 relative aux BEF.
- Le renforcement du dispositif prudentiel.
- L'avancement dans les projets structurants visant l'amélioration du cadre opérationnel de la supervision consacrant la transition vers une supervision basée sur les risques.

1- Mise en place des instances créées par la loi n°2016-48

1-1- Commission d'agrément

La commission d'agrément a tenu sa réunion constitutive en date du 12 février 2017.

Cette commission est présidée par le Gouverneur de la BCT ou de son représentant et se compose de quatre membres indépendants nommés par le Conseil d'Administration de la BCT et reconnus pour leur intégrité et compétence dans le domaine financier, bancaire ou économique.

Le secrétariat de la commission d'agrément est assuré par la structure en charge de l'étude des dossiers d'agrément au sein de la BCT ; à savoir la Direction Générale de la Supervision Bancaire.

Les demandes d'agrément sont adressées par les requérants à la BCT et sont examinées par la Direction Générale de la Supervision Bancaire qui se charge de présenter un rapport à la commission d'agrément.

La BCT se charge de notifier au requérant la décision de la commission d'agrément et en cas de refus, la décision est motivée.

La commission d'agrément a approuvé son règlement intérieur lors de sa deuxième réunion tenue en date du 12 avril 2017.

Encadré 1 : Règlement intérieur de la commission d'agrément

Le règlement intérieur, publié au JORT n°35 du 2 mai 2017, fixe les modalités de fonctionnement de la commission d'agrément ; à savoir :

- les règles régissant la tenue de ses réunions : modalités de convocation de ses membres, quorum requis, vote, etc ;
- les règles régissant la relation de la commission d'agrément avec le secrétariat de la commission d'agrément, et
- les obligations qui incombent aux membres de la commission d'agrément.

En application des dispositions des articles 28 et 36 de la loi n°2016-48, la commission d'agrément a approuvé, lors de sa réunion du 31 juillet 2017, la note fixant les procédures de dépôt des demandes d'agrément et notamment les renseignements et les données à fournir et les formulaires à remplir par les requérants par catégorie d'agrément.

Cette note de procédures qui a été publiée au JORT n°91 du 14 novembre 2017, est destinée à toute personne physique ou morale qui saisit la BCT en vue d'obtenir un agrément pour exercer les opérations bancaires prévues par l'article 4 de la loi n°2016-48 ou pour effectuer les opérations énumérées par les articles 24, 34 et 35 de cette même loi.

Encadré 2 : Listes des opérations nécessitant un agrément de la Commission d'Agrément

1. Exercice à titre habituel des opérations bancaires prévues par l'article 4 de la loi n°2016-48.
2. Changement d'activité.
3. Opération de fusion ou de scission.
4. Cession d'une part importante d'actif ou du passif.
5. Réduction du capital.
6. Acquisition de parts du capital ou des droits de vote susceptible d'entraîner le franchissement des seuils suivants: un dixième, un cinquième, un tiers, la moitié ou les deux tiers des droits de vote.
7. Action de concert entraînant le franchissement de l'un des seuils susvisés.
8. Cession de parts susceptible d'entraîner la perte de la qualité d'actionnaire de référence. En cas de changement de l'actionnaire de référence, le dossier d'agrément doit être présenté concomitamment par l'actionnaire de référence cédant et l'actionnaire de référence acquéreur.

N.B : Les opérations de 1 à 5 requièrent un agrément de principe et un agrément définitif.

1-2- Commission de résolution des BEF en situation compromise

En vertu des dispositions de l'article 113 de la loi n°2016-48 relatif à la création de la commission de résolution des BEF en situation compromise, le décret n°2017-189 fixant le règlement intérieur de ladite commission a été promulgué en date du 1^{er} février 2017.

Encadré 3 : Règlement intérieur de la commission de résolution des BEF en situation compromise

Le règlement intérieur de la commission de résolution, publié au JORT n°11 du 7 février 2017, a pour objet de :

- fixer les règles régissant la tenue de ses réunions : modalités de convocation de ses membres, préparation de l'ordre du jour, quorum requis, vote, établissement des PVs des délibérations, etc. ;
- définir les attributions de son secrétariat ;
- définir les mesures exceptionnelles permettant de statuer d'une manière urgente sur les demandes d'ouverture des procédures de résolution d'une banque ou d'un établissement financier d'une importance systémique ou jugé(e) à effet systémique ; et
- arrêter les modalités de désignation du délégué à la résolution.

1-3- Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (FGDB)

En vertu des dispositions de l'article 149 de la loi n°2016-48 instituant le FGDB, le décret n°2016-268 fixant les règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds ainsi que les conditions d'adhésion et d'indemnisation des déposants a été publié en date du 1^{er} janvier 2017.

Ce décret qui s'inspire des 16 principes de l'IADI, de la directive européenne 2014/49/EU et des expériences internationales, consacre les meilleures pratiques internationales dans ce domaine tout en se conformant aux dispositions légales prévues par la loi n°2016-48.

Encadré 4: Mise en place du Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires

i. Statut et gouvernance du FGDB

Le FGDB est un établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière et administrative.

Son capital est de 5 millions de dinars détenu à parts égales par l'État et la BCT et peut être augmenté en cas de besoin.

Le FGDB est géré par :

- un comité de surveillance chargé, notamment, d'arrêter les politiques et les stratégies du fonds et de superviser leur application ;
- un comité d'audit et de risque émanant du comité de surveillance chargé de l'assister dans la conception et la mise en place d'un dispositif de contrôle interne et d'une politique de gestion des risques notamment en matière de placements de fonds ; et
- un directeur général, qui en assure la direction exécutive, est nommé par décret

gouvernemental sur proposition du gouverneur de la BCT pour un mandat de 4 ans renouvelable une seule fois. Le premier directeur général a été nommé le 11 septembre 2017 par le décret gouvernemental n°2017-1082.

ii. Objectif et mode d'intervention

En tant que filet de sécurité pour assurer les conditions de stabilité financière, le FGDB est institué sous la forme d'un «Pay Box Plus» en intervenant dans :

- L'indemnisation des déposants d'une banque en liquidation.
- Le processus de résolution d'une banque en difficulté selon des conditions strictes soit par :
 - l'octroi d'un financement garanti ou la prise de participation dans son capital ; ou
 - la prise de participation dans le capital d'un établissement-relais (bridge bank).

iii. Cotisation, modalités et procédures d'indemnisation

Toutes les banques adhérentes versent au FGDB une cotisation annuelle de 0,3% de l'encours des dépôts à la fin de l'exercice comptable précédent avec possibilité de prévoir à l'avenir un taux de cotisation annuelle qui tient compte du profil de risque de chaque banque adhérente.

Le FGDB est tenu de constituer, dans un délai maximal fixé par le comité de surveillance, un niveau de ressources permanentes qui ne doit pas être inférieur à 3% du total des dépôts.

Le Déclenchement de la procédure d'indemnisation est décidé par la BCT. Ainsi le fonds de garantie intervient à titre curatif lorsqu'une banque n'est plus en mesure de restituer immédiatement, ou à terme rapproché, les fonds qu'elle a reçus du public.

Le plafond d'indemnisation par déposant est fixé à 60 mD et le délai d'indemnisation est fixé à 20 jours ouvrables à partir de la date de notification de la BCT.

2- Renforcement du cadre prudentiel

Les travaux de concrétisation du plan d'actions quinquennal de la supervision bancaire ont démarré au cours du premier semestre de l'année 2016 et la BCT a déjà réalisé les actions suivantes :

- L'introduction, à partir de l'exercice 2016, d'une exigence en fonds propres pour la couverture du risque opérationnel. La BCT a retenu l'approche Indicateur de base (15% du PNB) pour le calcul des exigences en fonds propres. L'impact global de l'introduction de cette mesure s'élève à 1 point de pourcentage en termes de ratio de solvabilité et toutes les banques ont pris les mesures nécessaires pour s'y conformer.
- Le resserrement de la limite d'exposition sur les parties liées pour la ramener de 100% à 75% à fin 2017 et à 25% à fin 2018.
- L'exigence de la mise en place par les BEF (circulaire n°2016-06) d'un Système de Notation des contreparties (SNI) en vue de les doter, dans une première phase, d'un outil efficace d'aide à la décision en matière d'octroi des crédits et d'un outil préventif de gestion du risque de crédit, d'asseoir une tarification ajustée aux risques et de les préparer, dans une deuxième phase, à l'application des approches internes d'allocation des fonds propres. Les BEF ont présenté des feuilles de route retraçant les actions à entreprendre et le calendrier pour la mise

en place d'un Système de Notation des contreparties conformément aux dispositions de la circulaire.

Dans le cadre de cette dynamique, la BCT a procédé, au cours du premier semestre de 2017, à la refonte de la circulaire n°2013-15 relative à la mise en place des règles de contrôle interne pour la gestion du risque de LBA/FT et à la publication d'une circulaire relative au reporting comptable, prudentiel et statistique, et a engagé les travaux de la mise en place des exigences en fonds propres pour la couverture des risques de marché.

2-1-Projet de reporting

Le projet de reporting, qui a démarré en 2013¹, a été couronné par la publication de la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017 qui définit un cadre de référence pour les informations devant être déclarées à la BCT par les BEF et à édicter les diligences à observer lors de l'élaboration, de la présentation, du contrôle et de la déclaration de ces informations par les établissements assujettis.

Ce texte constitue la base réglementaire du nouveau reporting prudentiel qui repose sur deux axes principaux :

- Sur le plan conceptuel : un reporting basé sur les risques standardisé, flexible et rationalisé en termes de quantité, de qualité et de périodicité.
- Sur le plan technique : un reporting utilisant des techniques de déclaration inspirées des meilleurs standards internationaux en matière de :
 - Normalisation : Définition standard de toutes les données élémentaires composant le reporting et élaboration de fiches d'identification par annexe et des codifications des rubriques.
 - Conception d'un référentiel de données ou « taxonomie » sur la base des travaux de normalisation.
 - Utilisation d'un langage de référence retenu par la plupart des autorités de régulation en matière d'échange de l'information financière (XML dans une phase transitoire pour un passage à XBRL dans une seconde phase).

Ce texte réglementaire définit :

- l'objet de la circulaire et son champ d'application ;
- les règles de contrôle interne en matière de désignation d'un responsable reporting, de périodicité et de délais de déclaration et de processus d'élaboration, de fiabilisation et de validation du reporting ;
- la structure et le contenu du reporting ;
- les modalités techniques de déclaration ; et
- les sanctions en cas de non- respect des obligations de reporting.

¹ Cf Rapport sur la Supervision Bancaire de 2015.

2-2- Nouveau dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBA/FT)

Dans le cadre du renforcement des efforts nationaux de lutte contre la criminalité financière et le financement du terrorisme, la BCT a publié, en date du 19 septembre 2017, une nouvelle circulaire portant refonte de la circulaire n°2013-15 relative à la mise en place des règles de contrôle interne pour la gestion du risque de LBA/FT.

Cette refonte a été rendue nécessaire suite à :

- la parution de la loi organique n°2015-26 du 7 août 2015 relative à la LBA/FT ;
- l'évaluation, par la BCT, du dispositif interne de la LBA/FT des BEF ; et
- l'évaluation mutuelle conduite par la Banque Mondiale et le GAFIMOAN du dispositif national de LBA/FT.

Les principaux apports de cette circulaire, dont les orientations retenues s'inspirent largement des normes internationales et notamment celles du GAFI et leurs notes interprétatives, sont les suivants :

- Consécration de la notion de «personnes politiquement exposées» (PPE) et harmonisation de leur liste avec la réglementation du CMF publiée en 2017.
- Consécration de l'approche basée sur les risques qui exige des BEF de calibrer l'allocation de leurs ressources, leurs efforts et leurs diligences en fonction du degré de risques de LBA/FT.
- Mise à la charge des BEF d'élaborer leurs propres évaluations des risques de LBA/FT et de les communiquer à la BCT dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la circulaire.
- Mise à profit des conclusions de l'Évaluation Nationale des Risques « NRA » en soumettant certains profils de risque à une vigilance renforcée.
- Renforcement des diligences en matière d'identification du bénéficiaire effectif au regard des clarifications apportées par la décision n°3 de la CTAF.
- Mise en œuvre, au niveau du conglomérat financier, des programmes de LBA/FT.
- Mise à la charge des banques de diligences spécifiques quant à leurs relations avec leurs correspondants bancaires.
- Mise en œuvre de diligences spécifiques à des fins de LBA/FT lors de l'utilisation de nouvelles technologies.
- Clarification des diligences à respecter par les différents intervenants dans la chaîne de paiement électronique à savoir la banque du donneur d'ordre, la banque intermédiaire et la banque du bénéficiaire.
- Mise à la charge des BEF de contre-mesures à appliquer pour leurs relations d'affaires établies dans un pays signalé par le GAFI comme non coopérant.
- Fixation d'un seuil minimum de 1 000 TND pour les « virements internationaux » qualifiés au sens du GAFI et pour lesquels les banques doivent observer des mesures rigoureuses en matière de transfert de fonds.

2-3- Risque de marché

Dans l'optique de se conformer complètement aux normes du pilier I de Bâle II sur base sociale, la BCT a lancé, à partir du début de l'année 2017, le projet de la mise en place d'une nouvelle exigence en fonds propres pour la couverture des risques de marché sachant qu'en 2018, la BCT engagera les travaux pour la mise en place de règles de couverture des risques sur base consolidée.

Ce projet se trouve en phase de finalisation après l'achèvement de l'étude d'impact qui n'a pas révélé d'impact significatif en termes de charges additionnelles en fonds propres pour les BEF.

Les exigences couvriront :

- les risques de marché du portefeuille de négociation incluant le risque sur titres de créance ou risque de taux d'intérêt et le risque de position sur les titres de propriété ;
- le risque de change encouru pour tous les postes de bilan et du hors bilan ; et
- le risque de règlement qu'il provienne du portefeuille de négociation ou du portefeuille bancaire et le risque de contrepartie sur les instruments financiers à terme.

3- Renforcement du cadre opérationnel de la supervision bancaire

Le processus de renforcement de l'efficacité de la supervision bancaire ou de "Capacity building" de cette structure s'est poursuivi en 2016 et au début de 2017 dans le but de se conformer progressivement aux principes de Bâle pour une supervision bancaire efficace et assurer les fondements d'une supervision basée sur les risques. Ce processus a été couronné par l'adoption d'un manuel de supervision.

3-1- Manuel de la supervision

La BCT a défini un cadre standard, cohérent et structuré qui couvre tout le processus de suivi, d'évaluation et de surveillance des BEF dans l'objectif d'assurer de manière objective, harmonieuse et efficace la mission de la BCT en matière de protection des déposants et de préservation de la stabilité des BEF, telle qu'édictée par les articles 63 et 64 de la loi n°2016-48 relative aux BEF. Ce cadre a été formalisé dans un manuel de supervision qui est appliqué actuellement par le département de la supervision bancaire au sein de la BCT. Ce manuel repose sur les principes fondamentaux de Bâle en matière de supervision efficace et notamment les principes de responsabilité, de transparence, de neutralité, de cohérence, de permanence, de proportionnalité² et d'intervention précoce.

Ce manuel couvre :

- La prise en charge, le contrôle, la validation et l'exploitation du reporting prudentiel.
- La vérification de la conformité des BEF aux exigences légales et prudentielles.

² Par proportionnalité, on entend la modulation du processus de surveillance et des ressources de la surveillance en fonction de la taille et du profil des risques des établissements assujettis.

- Le suivi et l'analyse périodique des indicateurs clés des BEF.
- Les domaines d'évaluation périodique des BEF et l'adéquation des fonds propres et de la liquidité.
- La catégorisation des BEF en fonction de leur taille et de leur profil de risque et le processus de surveillance correspondant à chaque catégorie.
- Le processus de coordination entre la surveillance permanente et le contrôle sur place.
- Le processus de surveillance spécifique aux BEF en restructuration.

3-2-Amélioration du processus de contrôle sur place

Dans le cadre de la poursuite de l'amélioration du processus de contrôle sur place, des guides méthodologiques spécifiques à la sécurité de l'information et aux plans de continuité de l'activité ont été élaborés et validés en 2016 portant à 12 le nombre de guides mis à la disposition du corps des superviseurs sur place. Ces guides servent de référence pour les superviseurs sur place afin d'harmoniser le processus de contrôle et les diligences à appliquer par domaine.

En outre, en vue de mettre en place une démarche transparente du contrôle sur place, une charte de conduite des missions de contrôle sur place a été élaborée par la BCT, diffusée auprès des banques et des établissements financiers et publiée sur le site web de la BCT.

Cette charte vise à informer les banques et les établissements financiers de l'objet des contrôles sur place, de leurs modalités d'exercice et des moyens qui leur sont affectés. Elle précise les principes de bonne conduite que les inspecteurs de la Banque Centrale de Tunisie sont tenus de respecter ainsi que le comportement attendu des BEF, de leurs dirigeants et des collaborateurs.

3-3-Renforcement des compétences de la supervision

L'effectif de la supervision bancaire compte 45 cadres avec un taux d'encadrement universitaire de 100%.

La BCT a poursuivi le renforcement des compétences des superviseurs dans le cadre de plans de formation ciblée qui ont touché particulièrement les approches bâloises de l'adéquation des fonds propres et de la liquidité, les méthodes de gestion et de suivi des risques financiers et opérationnels, le processus de supervision basée sur les risques, les techniques de financement des banques islamiques et les risques afférents et tous les outils et mécanismes de gestion macro-prudentielle des risques auxquels est exposé le secteur bancaire.

Les cadres de la supervision ont bénéficié d'actions de formations pour une durée globale de 123 jours.

A ce titre, il y a lieu de signaler que les superviseurs ont bénéficié de 3 cycles de formation poussée sur le SNI dans l'optique d'assurer leur mission de surveillance d'un tel dispositif.

Les actions de formation à l'étranger auxquelles les superviseurs ont participé ont été organisées par des instances régionales et internationales (FMA, ISF/BRI, IFSB, Federal Reserve Bank of

New York, Banque d'Allemagne (CTCBC), Comité Arabe de la Supervision Bancaire, Banque Nationale de Pologne (BNP)).

Section II- Coopération Internationale

1- Participations aux conférences

Le staff de la DGSB a représenté la BCT, au cours de l'année 2016, dans des groupes de travail régionaux et internationaux sur la supervision bancaire en l'occurrence :

- Réunions du Groupe des superviseurs arabes sous l'égide du Fonds Monétaire Arabe.
- Réunion de haut niveau pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord : Cette réunion a été organisée par le Fonds Monétaire Arabe en partenariat avec le comité de Bâle et l'institut de la stabilité financière les 7 et 8 décembre 2016.
- Réunion du Groupe consultatif du Financial Stability Board (FSB) pour la région d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient.
- Conférence annuelle de l'Association Internationale des Assureurs-Dépôts et de l'Institut de la Stabilité Financière sur les régimes de résolution bancaire au Maroc.
- Workshop sur la garantie des dépôts bancaires : La Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires (SGFD) a organisé en partenariat avec l'Association Internationale des Assureurs-Dépôts le premier workshop de l'assistance technique dans le domaine de la garantie des dépôts bancaires du 27 au 29 mars 2017 à Casablanca.

Ces manifestations internationales ont permis aux hauts cadres de la BCT de prendre connaissance et de discuter des nouveautés en matière de supervision et de stabilité financière, des approches et de l'expérience des pays en matière de résolution des banques en difficulté, des mécanismes d'intervention des fonds de garantie des dépôts ainsi que de conception des stratégies d'inclusion financière. La participation à ces manifestations a permis également d'échanger avec les autres autorités de supervision l'étendue et la complexité de nouveaux risques qui menacent la stabilité du système bancaire en l'occurrence les risques cybernétiques et les risques de BA/FT.

2- Coopération avec les autorités de régulation étrangères

La BCT est habilitée par la loi n°2016-35 à coopérer avec ses homologues étrangers via la signature de conventions de coopération bilatérales ou multilatérales.

Dans ce contexte, la BCT a été sollicitée en 2016 pour la signature de quatre conventions de coopération. Le nombre de conventions de coopération et d'échange d'information signées actuellement s'élève à 8.

Dans ce cadre, la BCT participe, régulièrement depuis 2015, au collège des superviseurs du groupe AttijariWafa Bank au Maroc, et ce, dans le cadre de la convention de coopération bilatérale signée avec le régulateur Marocain depuis l'année 2007.

3- Adhésion au dispositif du « Legal Entity Identifier « LEI »

Dans le cadre de l'adhésion franche de la Tunisie à l'effort international pour promouvoir la transparence sur les marchés financiers mondiaux et pour la lutte contre le blanchiment d'argent et la criminalité financière, la BCT a invité les banques tunisiennes au courant de 2017 à prendre les dispositions nécessaires afin d'adhérer aux recommandations du Conseil de Stabilité Financière concernant l'obligation de l'obtention par les sociétés des identifiants d'entité juridique ou « Legal Entity Identifier (LEI) ». Ces identifiants pouvant être réclamés par les correspondants bancaires étrangers, et ce, lors de l'établissement des relations d'affaires avec les banques tunisiennes surtout dans un contexte de de-risking alimenté par une nouvelle politique internationale d'aversion aux risques.

À fin 2017, 24 sociétés tunisiennes, dont 6 banques, disposent déjà de leurs propres LEI.

Encadré 5 : Orientations sur l'utilisation de l'Identifiant d'entité juridique

L'Identifiant d'entité juridique (LEI) est un code alphanumérique à 20 caractères basé sur la norme ISO 17442 développée par l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Il vise à répondre au besoin d'identifier de façon univoque, au moyen d'informations normalisées, les personnes morales participant à des transactions financières. Les identifiants LEI sont gérés par la fondation Global Legal Entity Identifier Foundation créée par le Conseil de stabilité financière en juin 2014 qui est soutenue et supervisée par le Comité de surveillance réglementaire des LEI.

Les LEI sont délivrés par des organisations émettrices accréditées qui sont au nombre de 29. Il s'agit notamment de l'INSEE France, the London Stock Exchange, the China Financial Standardization Technical Committee, the Saudi Arabia Credit Bureau,... etc.

Section III- Activité de la supervision bancaire

1- Agréments

La DGSB assure, en vertu des dispositions de l'article 26 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, le secrétariat de la commission d'agréments. En cette qualité, la DGSB a instruit et présenté à la commission d'agréments deux dossiers couvrant :

- des demandes de franchissement de seuils : Une suite favorable a été accordée à deux demandes de franchissement de seuil dans le capital d'une banque et d'un établissement financier.
- une demande d'agrément pour la création d'une banque offshore : Le dossier a été considéré caduc dans la mesure où le délai légal prévu par l'article 28 de la loi n°2016-48 n'a pas été respecté.

2- Activités de surveillance des BEF

2-1- Surveillance permanente des BEF

La surveillance permanente des BEF s'est déroulée en 2016 conformément au manuel de supervision mis en place (Cf I- 3.1 page 10).

Le suivi permanent des indicateurs clés est assuré à partir de 2016 selon une fréquence trimestrielle portant notamment sur l'activité, la liquidité, le risque de crédit, l'adéquation des fonds propres et le respect des normes prudentielles quantitatives.

Lors de l'évaluation annuelle des BEF pour l'année 2016, l'accent a été mis particulièrement sur l'analyse du profil du risque, de l'adéquation des dispositifs de gouvernance et de contrôle interne et de l'adéquation des fonds propres.

Dans le cadre d'une supervision proactive, une attention particulière a été accordée en 2016 aux projections financières des banques pour s'assurer de leurs capacités à respecter en permanence les exigences réglementaires en matière de solvabilité compte tenu des nouvelles réformes envisagées par la BCT dans le cadre de son plan quinquennal 2016-2020.

De même, la BCT a veillé en 2016 au contrôle de la conformité des BEF aux nouvelles exigences de la loi n°2016-48 en matière de gouvernance ayant trait à la séparation entre les fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général, du respect du capital minimum ainsi que les nouvelles limites de prise de participation. Par suite, tous les BEF se sont conformés à ces exigences.

Le bilan opérationnel de l'analyse micro prudentielle et de l'évaluation des profils de risques des BEF au titre de 2016 se présente comme suit :

Tableau 1: Bilan opérationnel de l'activité de la surveillance permanente

Nombre de BEF ayant fait l'objet d'un rapport d'évaluation annuelle à fin 2016	30
Nombre de BEF ayant fait l'objet de réunions annuelles relatives à leurs situations financières	11
Nombre de BEF ayant fait l'objet d'une notification signée par le Gouverneur relative à l'évaluation de leurs situations à fin 2016	6
- nombre de BEF ayant été invités à communiquer un plan de redressement de leurs situations financières	2
- nombre de BEF ayant été invités à communiquer un plan d'actions pour régulariser des insuffisances institutionnelles et pour renforcer leurs fonds propres	4

2-2- Surveillance rapprochée des banques en restructuration

La supervision bancaire tient des réunions trimestrielles avec les trois banques publiques pour s'assurer de l'avancement dans la mise en œuvre des plans de restructuration validés par la BCT et d'intervenir d'une manière précoce à chaque fois que des insuffisances sont constatées.

Cette surveillance rapprochée porte principalement sur les axes suivants :

- Pilotage stratégique et opérationnel des programmes de restructuration (organisation et effectivité).
- Réformes institutionnelles : l'avancement dans le processus de réorganisation, de système d'information, de gestion des risques et d'assainissement social.
- Mise en place de l'approche de résolution des créances classées convenue avec la BCT.
- Plan d'actions pour la régularisation des réserves des commissaires aux comptes.
- Réalisation de projections prévues dans les plans d'affaires surtout en matière de respect des normes de solvabilité et de liquidité.

Dans ce cadre, il y a lieu de signaler qu'en application de l'article 2 de la loi n°2015-31 du 21 août 2015 relative au renforcement de la solidité financière de la STB et de la BH, la BCT a présenté à l'ARP deux rapports (septembre 2016 et septembre 2017) pour l'informer de l'avancement dans la réalisation des plans de restructuration des banques et des principales conclusions des travaux de surveillance par la BCT de ces deux banques. Ces rapports comportent l'avis des commissaires aux comptes de la BCT sur l'efficacité des travaux de surveillance par la BCT de ces deux banques et de leur conformité aux standards bâlois.

2-3- Respect des normes

L'évaluation du respect des normes prudentielles quantitatives des banques et des établissements financiers au titre de 2016 fait ressortir ce qui suit :

Tableau 2: Respect par les BEF des normes prudentielles à fin 2016

(En termes de nombre de BEF ne respectant pas les normes)

Normes prudentielles	Banques résidentes	Banques non-résidentes	Établissements financiers
1-Ratio de couverture des risques (10%)	3	1	0
2-Ratio Tier I (7%)	4	1	0
3-Norme de concentration des risques (25%) ³	4	2	0

³ Conformément aux dispositions de l'article 2 de la circulaire n°91-24, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets de la banque ou de l'établissement financier.

Normes prudentielles	Banques résidentes	Banques non-résidentes	Établissements financiers
4-Norme de division des risques (15%) ⁴	2	1	0
5-Norme de division des risques (5%) ⁵	3	1	0
6-Norme de division des risques pour les personnes ayant des liens avec la BEF (1 fois les FPN)	1	2	0
7-Ratio de liquidité	5	0	
8-Position de change	2		

Toutes les banques, à l'exception d'une seule qui se trouve dans une situation particulière, ont présenté des plans pour assurer le respect des exigences réglementaires prudentielles notamment en matière de liquidité et de solvabilité. À ce titre, 3 banques procéderont, en 2017, à des opérations d'augmentation de capital.

2-4- Surveillance sur place

En 2016, 13 missions de contrôle sur place ont été effectuées et se répartissent entre une mission générale, sept missions thématiques et cinq missions ponctuelles sur la base d'un programme annuel approuvé par le gouvernement de la BCT et des termes de références documentés.

Ces missions de contrôle ont porté sur les aspects suivants :

- Le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
- Le risque de crédit.
- Le ratio de liquidité LCR.
- Le suivi de la mise en place du programme de restructuration de deux banques.

3- Principales mesures disciplinaires prises

L'activité de supervision sur pièces et sur place a abouti à infliger les sanctions disciplinaires suivantes :

- Amendes totalisant 1,4 MD au titre des infractions relatives au non-respect des normes prudentielles :
 - 5 banques au titre du non-respect du ratio de liquidité ;
 - 2 banques au titre du non-respect des normes de concentration.

⁴ Conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire n°91-24, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder :

- 3 fois les FPN de la BEF, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits FPN ; et
- 1,5 fois les FPN de la BEF, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits FPN.

- Application d'astreintes pour un montant de 447,7 md suite au retard accusé dans la communication du reporting à la BCT.
- Un avertissement adressé à un établissement financier au titre du non-respect des dispositions réglementaires en matière de reporting.
- Une amende de l'ordre de 1,4 MD a été infligée à l'encontre d'une banque pour non-conformité au barème des conditions de banque⁵ communiqué à la BCT.

Etant rappelé que ces amendes et astreintes sont versées au Trésor tunisien.

⁵ Rémunération des dépôts à vue à des taux supérieurs aux plafonds réglementaires.

CHAPITRE 2 : Structure et physionomie du secteur bancaire tunisien

Section I- Structure du secteur bancaire selon la nature de l'activité

L'année 2016 a été marquée par l'entrée en activité de Wifak International Bank suite à la transformation de la société Wifak leasing en banque.

À fin 2016, la physionomie du secteur bancaire tunisien ainsi que le nombre total des BEF se sont maintenus inchangés par rapport à fin 2015, soit 43 établissements, dont 30 agréés en tant que banques et 13 ont la qualité d'établissements financiers.

Les 30 banques se répartissent entre 23 banques résidentes et 7 banques non-résidentes. Les établissements financiers sont constitués de 8 établissements de leasing, 3 sociétés de factoring et 2 banques d'affaires.

Tableau 3: Évolution du nombre d'établissements agréés

	2014	2015	2016
Banques	29	30	30
Résidentes	22	23 ⁶	23
Non-résidentes	7	7	7
Établissements Financiers	14	13	13
Établissements de leasing	9	8 ⁶	8
Sociétés de factoring	3	3	3
Banques d'affaires	2	2	2
Total	43	43	43

Selon leur business model, les 23 banques résidentes sont réparties entre 18 banques universelles, 2 banques⁷ spécialisées dans le financement des microcrédits et des PME et 3 banques⁸ spécialisées dans l'activité bancaire islamique. Malgré l'entrée effective en activité, en 2016, de Wifak International Bank, la part des actifs des banques exerçant des opérations bancaires islamiques dans le total des actifs bancaires demeure faible, soit 5,1%.

Tableau 4: Indicateurs des banques islamiques à fin 2016

Total actifs (MD)	5018
Effectif	1559
Réseau	141
Total Dépôts (MD)	2915
Total Crédits (MD)	2626

⁶ Suite à la transformation d'El Wifak Leasing en banque résidente.

⁷ La BTS et la BFPME.

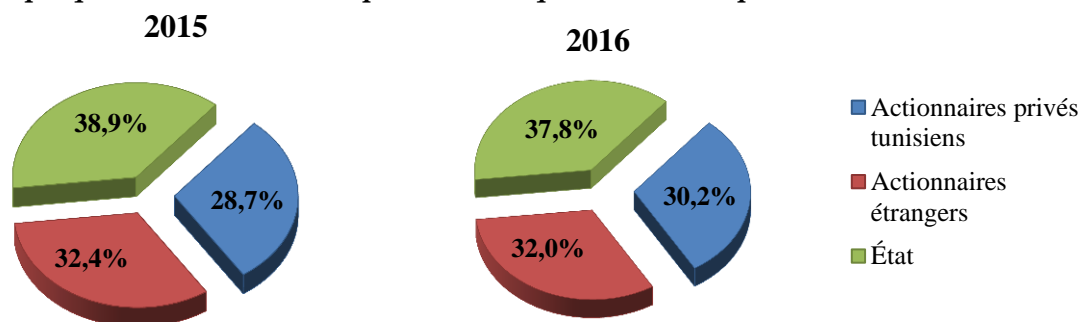
⁸ Wifack Intenational Bank (WIB), Banque Zitouna et Al Baraka Bank Tunisia.

Section II- Structure du secteur bancaire selon la nature de l'actionnariat

1- Banques résidentes

Le capital des banques résidentes s'élève à 3334 MD à fin 2016, réparti entre l'État⁹ tunisien (37,8%), les actionnaires étrangers (32%) et les actionnaires privés tunisiens (30,2%). Cette structure de l'actionnariat des banques est quasiment la même que celle de 2015.

Graphique 1: Structure du capital des banques résidentes par nature d'actionnariat



Le statut des actionnaires de référence du secteur bancaire se présente ainsi :

- l'État Tunisien dans 7 banques¹⁰ ;
- des établissements bancaires étrangers dans 11 banques¹¹ ;
- des groupes d'affaires industriels et commerciaux dans 2 banques¹² ;
- l'actionnariat de référence est mixte (réparti à parts égales entre l'État Tunisien et un pays arabe) dans les 3 autres banques¹³.

Tableau 5: Évolution du nombre de banques suivant le statut de l'actionnariat

	2014	2015	2016
Banques publiques	7	7	7
Banques à capitaux étrangers	9	9	10 ¹⁴
Banques à capitaux privés tunisiens	3	3	3
Banques mixtes	3	3	3
Total	22	22	23

⁹ Participation directe de l'État et indirecte à travers les entreprises publiques et parapubliques.

¹⁰ STB, BNA, BH, BTS, BFPME, BFT et BZ.

¹¹ ATB, ATTIJARI, UBCI, UIB, Citibank, Bank ABC, BTK, QNB, AlBaraka, BT et WIB.

¹² Amen Bank et BIAT.

¹³ Tunisian Saudi Bank (TSB ex-STUSID), BTE et BTL.

¹⁴ Suite à la transformation d'El wifak Leasing en banque résidente.

2- Banques non-résidentes

Le secteur bancaire non-résident est composé de :

- 4 banques : TIB, NAIB, LINC¹⁵ et ALUBAF ; et
- 3 succursales : Citibank, ABC, TFB.

Le capital des banques non-résidentes s'élève à 361 MD à fin 2016 dont la structure de l'actionnariat s'est maintenue inchangée. Elle demeure dominée par les actionnaires étrangers qui accaparent 80,7% du capital de ces banques particulièrement les actionnaires libyens. Étant signalé que l'État est présent dans l'une de ces banques à hauteur de 19,3%.

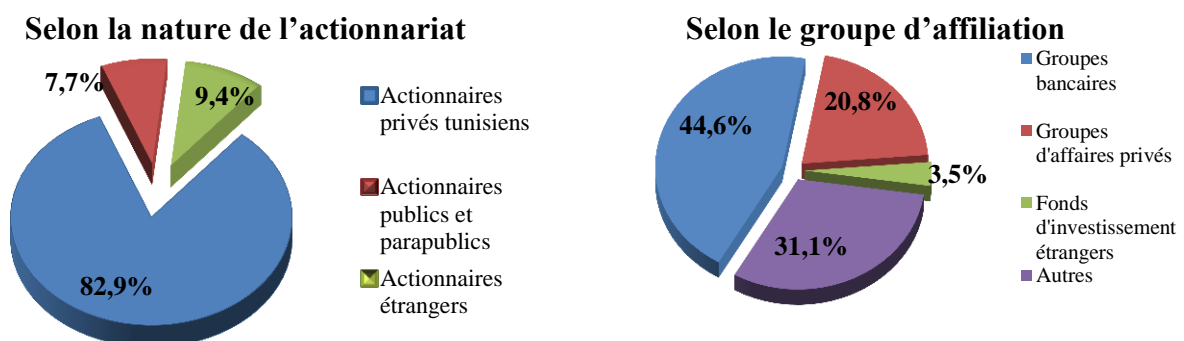
3- Établissements de leasing

Suite à la transformation d'El Wifak Leasing en banque résidente et l'augmentation du capital de l'AIL de 10 MD, le capital des établissements de leasing est passé de 375 MD à fin 2015 à 235 MD à fin 2016. Sa répartition entre les actionnaires fait ressortir la prédominance des actionnaires privés tunisiens qui détiennent 82,9% du capital.

La répartition du capital selon le groupe d'affiliation fait ressortir une forte présence des groupes bancaires qui détiennent 44,6% du capital et représentent l'actionnaire de référence de 6 établissements.

Les groupes d'affaires privés tunisiens non-bancaires détiennent 20,8% du capital et représentent l'actionnaire de référence des 2 autres établissements de leasing.

Graphique 2 : Structure de l'actionnariat des établissements de leasing à fin 2016



Section III- Analyse de la concentration du secteur bancaire

L'activité du système bancaire demeure, au même titre que 2015, concentrée sur les banques résidentes qui accaparent 92% des actifs, 93% des crédits et 97% des dépôts.

¹⁵ Banque agréée mais qui n'est pas actuellement en activité.

Tableau 6 : Concentration de l'activité bancaire suivant la nature de l'établissement

	2014	2015	2016
Total actif (en MD)	91 205	97 388	107 770
Part des banques résidentes (en %)	91,3	91,6	91,8
Part des banques non-résidentes (en%)	4,7	4,5	4,2
Part des établissements de leasing (en%)	3,7	3,6	3,7
Part des sociétés de factoring (en%)	0,3	0,3	0,3
Crédits à la clientèle (en MD)	60 541	63 991	70 067
Part des banques résidentes (en %)	92,7	93,1	93,2
Part des banques non-résidentes (en %)	1,9	1,7	1,3
Part des établissements de leasing (en%)	5,0	4,8	5,1
Part des sociétés de factoring (en%)	0,4	0,4	0,4
Dépôts de la clientèle (en MD)	51 468	53 569	58 158
Part des banques résidentes (en%)	96,9	97,2	97,3
Part des banques non-résidentes (en%)	3,1	2,8	2,7

Des disparités au niveau de la concentration sont relevées au sein de chaque catégorie d'établissement étudiée séparément.

1- Concentration au niveau des banques résidentes

L'analyse sur la base du ratio de concentration fait ressortir une situation de concentration en termes d'actifs, de crédits, de dépôts et de nombre de comptes dans la mesure où les parts des 4 et 8 premières banques dépassent largement les seuils respectifs de 35% et de 50%.

Tableau 7: Indicateurs de concentration de l'activité des banques résidentes

	Ratio de concentration %						Indice Herfindhal-Hirshman		
	4 premières banques			8 premières banques			2014	2015	2016
	2014	2015	2016	2014	2015	2016			
Total actif	47,0	46,5	47,2	75,7	75,5	75,4	0,084	0,083	0,084
Crédits à la clientèle	48,6	47,0	46,2	77,5	76,6	76,1	0,088	0,086	0,084
Dépôts de la clientèle	48,4	47,4	47,5	79,9	79,6	79,3	0,092	0,091	0,092
Nombre de comptes	54,7	54,7	53,4	86,5	86,1	85,5	0,108	0,107	0,106

Néanmoins, il n'existe pas de position dominante comme en témoigne le niveau de l'indice de Herfindhal-Hirshman proche de 0,1.

Encadré 7 : Mesure de la concentration au niveau du secteur bancaire

La concentration peut être mesurée par le ratio de concentration qui reflète la part des opérations réalisées par les établissements les plus importants au regard du total de la situation globale de tous les établissements. Elle permet d'évaluer le caractère oligopolistique du secteur. Ce ratio est généralement calculé pour les 4 et 8 plus grands établissements. Un marché est considéré comme concentré si la part des 4 plus grands établissements dépasse 35% ou si la part des 8 plus grands

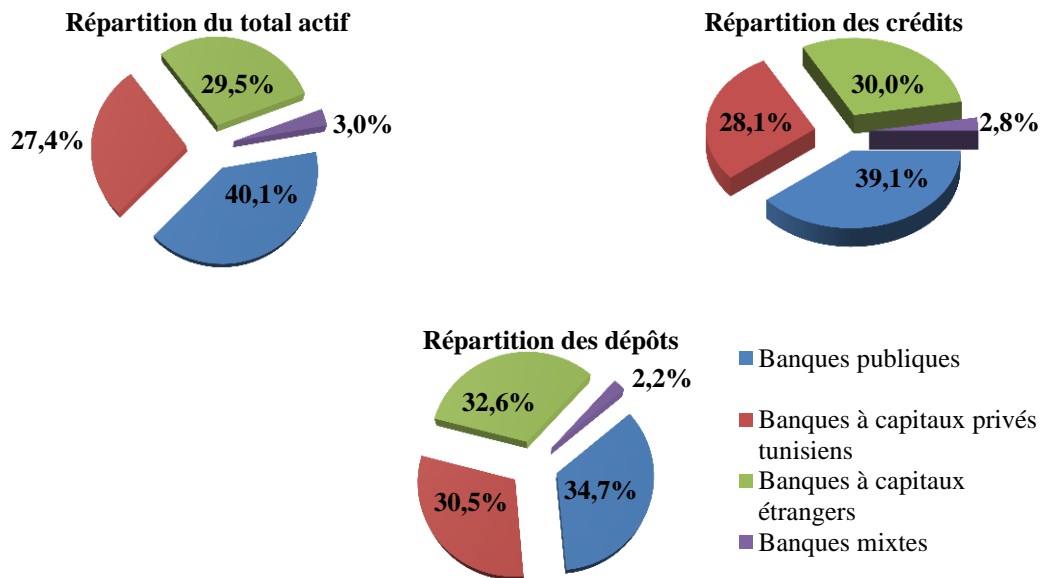
établissements dépasse 50%.

La mesure de la concentration du secteur bancaire peut être complétée par l'indice de Herfindhal-Hirshman, qui somme les carrés des parts de marché de tous les établissements. Il met en évidence les positions dominantes au sein du marché. Cet indice est d'autant plus pertinent que le marché examiné est de faible dimension. En ce qui concerne son interprétation, une valeur inférieure à 0,1 témoigne d'un marché peu concentré, comprise entre 0,1 et 0,18 d'un marché modérément concentré et supérieure à 0,18 d'un marché fortement concentré.

L'analyse de la concentration de l'activité bancaire suivant la nature de l'actionnariat fait ressortir que :

- la contribution des banques publiques à l'activité bancaire demeure la plus importante avec une part de marché en termes d'actifs de 40,1%, de crédits de 39,1% et de dépôts de 34,7% ;
- les banques à capitaux privés tunisiens détiennent 27,4% du total actifs, 28,1% des crédits et 30,5% des dépôts ;
- les banques à capitaux étrangers détiennent 29,5% des actifs, 30% des crédits et 32,6% des dépôts ; et
- les banques mixtes détiennent des parts de marché de 3% au niveau des actifs, 2,8% des crédits et 2,2% au niveau des dépôts.

Graphique 3: Répartition de l'activité des banques résidentes selon la nature de l'actionnariat



2- Concentration au niveau des établissements de leasing

L'activité des établissements de leasing se caractérise par une concentration au niveau des actifs comme en témoigne la part des 4 premiers établissements à fin 2016 qui dépasse le seuil de 35%. L'indice IHH, situé entre 0,1 et 0,18, permet de qualifier cette concentration de modérée.

Tableau 8: Indicateurs de concentration de l'activité des établissements de leasing

	Total actif		
	2014	2015	2016
Part des 4 premiers établissements (%)	61,7	65,8	66,9
Indice Herfindhal-Hirshman	0,131	0,144	0,146

3- Concentration au niveau des banques non-résidentes

Une forte concentration de l'activité des banques non-résidentes est constatée notamment au niveau des dépôts en devises et à un degré moindre au niveau des crédits et du total actif comme en témoignent le ratio de concentration et l'indice de Herfindhal-Hirshman qui dépasse le seuil de 0,18.

Tableau 9: Indicateurs de concentration de l'activité des banques non-résidentes

	Total actif			Crédits			Dépôts		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Part des 4 premières banques (%)	84,0	80,8	84,1	89,9	89,5	90,5	91,8	92,7	92,8
Indice Herfindhal-Hirshman	0,202	0,195	0,204	0,229	0,220	0,252	0,254	0,257	0,256

Section IV- Bancarisation

Au cours des 5 dernières années, le réseau bancaire a connu une forte extension avec l'ouverture de 324 agences dont 60% ont été ouvertes par 5 banques. Ce qui a permis d'améliorer le taux de bancarisation qui a atteint une agence pour 6 372 habitants en 2016 contre une agence pour 7 437 habitants en 2012.

Tableau 10: Principaux indicateurs de bancarisation

	2012	2013	2014	2015	2016
Réseau	1 450	1 518	1 625	1 701	1 774
Densité du réseau bancaire ¹⁶	7 437	7 177	6 774	6 558	6 372
Nombre de comptes (en milliers)	6 573	7 039	7 328	8 110	8 517
Nombre de comptes à vue (en milliers)	2 607	2 644	2 875	3 150	3 304
Nombre de comptes d'épargne (en milliers)	3 877	4 127	4 364	4 846	5 092
Nombre de comptes pour 1000 adultes	797	851	873	954	996
Nombre de comptes d'épargne pour 1000 adultes	470	499	520	570	596
Nombre de DAB & GAB	1 851	1 939	2 070	2 249	2 385
Nombre de cartes bancaires (en milliers)	2 265	2 409	2 721	3 067	3 186
Nombre de transactions monétiques (en millions)	48,9	53,2	54,3	57,6	64,7
Volume de transactions monétiques (en MDT)	5 496	5 979	6 544	7 191	8 480

Le littoral abrite 87% du réseau bancaire dont 41% sont implantées dans le grand Tunis.

Le réseau des établissements de leasing compte 58 agences dont 49 sont situées sur le littoral.

Par ailleurs, l'analyse de la bancarisation en termes de comptes montre que le nombre de comptes bancaires a évolué annuellement en moyenne de 6,7% pour atteindre 8,5 millions de comptes à fin 2016.

Le nombre de cartes bancaires émises a évolué annuellement en moyenne de 8,9% pour atteindre 3,2 millions de cartes à fin 2016. Parallèlement, le nombre de DABs/GABs a augmenté en moyenne de 6,5% annuellement pour s'établir à 2385 unités à fin 2016.

Les transactions monétiques ont enregistré une croissance annuelle moyenne de 7,3% entre 2012 et 2016. Toutefois et malgré le développement observé, l'activité des paiements monétiques en Tunisie demeure encore faible puisque 87% des transactions monétiques se font sous forme de retraits à partir des GAB et DAB alors que 13% seulement se font sous forme de paiements à travers les TPE.

¹⁶ Nombre d'habitants par agence.

CHAPITRE 3 : Activité et résultat des banques et des établissements financiers

Section I- Analyse de la structure bilancielle du secteur bancaire

La structure bilancielle des banques résidentes a connu des changements relativement importants au cours des cinq dernières années. Ces changements traduisent d’une part les répercussions de la conjoncture économique sur l’activité de crédit et le resserrement de la liquidité et d’autre part l’impact des nouvelles mesures introduites par la BCT en matière de solvabilité, de provisions et de liquidité. Ceci laisse entrevoir de profondes mutations au niveau de l’industrie bancaire, la physionomie et la structure du secteur dans les années à venir surtout avec l’entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les BEF.

Tableau 11: Structure bilancielle des banques résidentes

	2012	2013	2014	2015	2016
Crédits	82,7%	82,8%	80,4%	79,0%	78,5%
Crédits aux professionnels	57,2%	56,7%	55,4%	54,4%	53,9%
Crédits aux particuliers	25,5%	26,1%	25,0%	24,6%	24,6%
Bons du Trésor	5,4%	6,0%	7,1%	8,3%	9,3%
Portefeuille-titres (hors bons du Trésor)	6,1%	5,8%	6,6%	6,4%	6,2%
Immobilisations	1,6%	1,6%	1,5%	1,5%	1,5%
Disponibilités ¹⁷	2,5%	2,7%	3,0%	3,3%	3,0%
Placement auprès des banques non-résidentes	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Concours aux organismes financiers spécialisés	1,3%	1,1%	1,4%	1,5%	1,5%
	2012	2013	2014	2015	2016
Dépôts de la clientèle	74,8%	74,3%	72,4%	69,6%	68,6%
Emprunts à moyen et long termes	7,1%	6,7%	6,1%	6,2%	6,2%
Fonds propres et provisions	16,3%	16,8%	17,0%	18,1%	17,8%
Emprunts auprès de la BCT	1,5%	2,2%	3,5%	5,0%	6,3%
Dépôts des banques non-résidentes	0,3%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Emprunts auprès des banques non-résidentes	0,0%	0,0%	1,0%	1,1%	1,1%

Au niveau des emplois, la part des bons du Trésor a presque doublé passant de 5,4 % à fin 2012 à 9,3% à fin 2016, et ce, aux dépens des crédits dont la part est revenue de 82,7% à 78,5% durant la même période.

Au niveau des ressources, les banques ont dû recourir de plus en plus au refinancement auprès de la BCT. En effet, la part de ces ressources s’est consolidée en passant de 1,5% à fin 2012 à 6,3% à fin 2016, et ce, au détriment des dépôts dont la part est revenue de 74,8% à fin 2012 à 68,6% à fin 2016. Parallèlement, les assises financières des banques résidentes se sont améliorées durant la période 2012-2016 comme en témoigne l’augmentation de la part des fonds propres et provisions dans le total des ressources de 1,5 point de pourcentage pour s’élever à 17,8% à fin 2016.

¹⁷ Caisse et dépôts auprès de la BCT et des banques non-résidentes.

Section II- Activité et exploitation des banques résidentes

1- Évolution des emplois d'exploitation

Les emplois des banques résidentes ont connu en 2016 une progression plus importante que celle enregistrée en 2015, soit 10,7% contre 7,8% pour atteindre 78 milliards de dinars. Cette progression provient à hauteur de 75,9 % de l'activité de crédit et de 19,6% des bons du Trésor.

Tableau 12: Évolution des emplois des banques résidentes

	2014	2015	2016	Variations			
				2015/2014		2016/2015	
				En MD	En %	En MD	En %
Crédits	56 116	59 581	65 284	3 465	6,2	5 703	9,6
Crédits aux professionnels ¹⁸	31 512	33 318	36 516	1 806	5,7	3 198	9,6
Crédits aux particuliers ¹⁸	17 188	18 185	19 986	997	5,8	1 801	9,9
Portefeuille-titres	9 281	10 928	12 740	1 647	17,7	1 812	16,6
Dont bons du Trésor	4 945	6 273	7 749	1 328	26,9	1 476	23,5
Total emplois d'exploitation	65 397	70 509	78 024	5 112	7,8	7 515	10,7

1-1- Crédits à la clientèle

L'encours des crédits a augmenté de 9,6% en 2016 contre 6,2% en 2015. Cette progression a concerné aussi bien les crédits aux professionnels que les crédits aux particuliers qui ont progressé respectivement de 9,6% et 9,9 %.

Tableau 13: Évolution des crédits des banques résidentes

	2014	2015	2016	Variations			
				2015/2014		2016/2015	
				En MD	En %	En MD	En %
Crédits aux professionnels¹⁸	31 512	33 318	36 516	1 806	5,7	3 198	9,6
Crédits à court terme	13 155	13 676	14 776	521	4,0	1 100	8,0
Crédits à moyen et long termes	14 832	15 613	17 574	781	5,3	1 961	12,6
Comptes débiteurs	3 525	4 029	4 166	504	14,3	137	3,4
Crédits aux particuliers¹⁸	17 188	18 185	19 986	997	5,8	1 801	9,9
Habitat	7 487	8 225	9 082	738	9,9	857	10,4
Aménagement	7 353	7 565	8 382	212	2,9	817	10,8
Véhicule	306	257	291	-49	-16,0	34	13,2
Crédit à la consommation	2 042	2 138	2 231	96	4,7	93	4,3
Impayés et créances immobilisées	7 416	8 078	8 782	662	8,9	704	8,7
Total Crédits	56 116	59 581	65 284	3 465	6,2	5 703	9,6

La progression des crédits aux professionnels provient à hauteur de 34,4% des crédits à court terme et à hauteur de 61,3% des crédits à moyen et long termes qui ont augmenté de 1961 MD dont 500 MD pour le financement de la licence 4G des opérateurs téléphoniques.

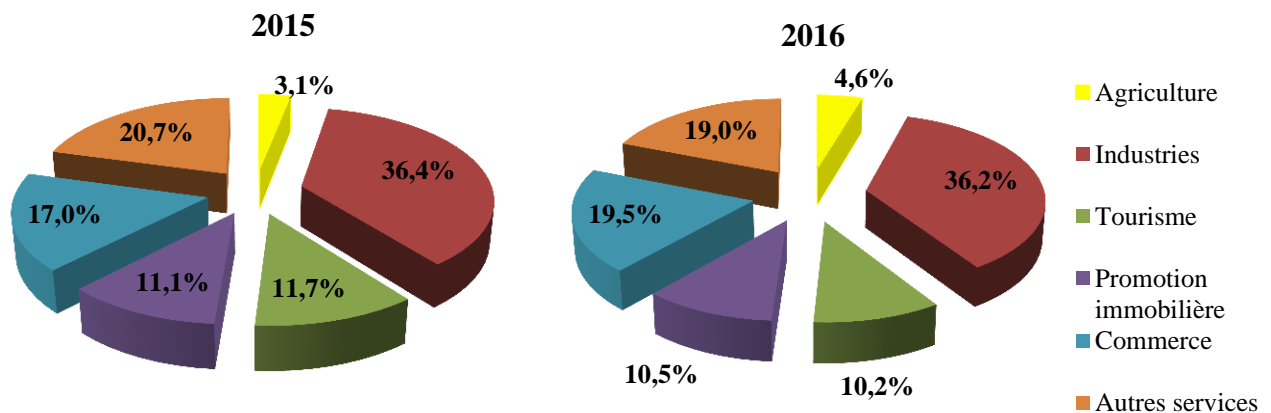
¹⁸ Hors impayés et créances immobilisées.

L'intervention des banques dans le financement des particuliers s'est orientée principalement vers les crédits habitat (47,6%) et les crédits d'aménagement (45,4%).

Les crédits à la consommation ont évolué à un rythme moins important que celui des crédits habitat. Cette évolution s'explique par les mesures introduites par la BCT pour rationaliser les crédits à la consommation et par les politiques plus prudentes poursuivies par les principales banques en matière de financement des particuliers justifiées par la montée de l'endettement des ménages et l'évolution des indicateurs de défaut des particuliers.

Par secteur d'activité, les crédits professionnels accordés sont concentrés, au même titre que l'année 2015, sur les secteurs industriel et commercial qui accaparent respectivement 36,2% et 19,5% du total des crédits professionnels.

Graphique 4: Répartition sectorielle des crédits aux professionnels des banques résidentes



1-2- Portefeuille-titres

En 2016, l'encours du portefeuille-titres détenu par les banques a enregistré une forte augmentation de 1 812 MD ou 16,6%. Cette évolution provient à hauteur de :

- 81% de la progression des bons du Trésor et titres d'Etat qui ont continué à évoluer, en 2016, à un rythme soutenu, soit 21% ou 1 467 MD ;
- 15,9% des titres de propriété qui ont progressé de 7,9% et concernent notamment les fonds gérés¹⁹.

Le portefeuille obligataire détenu par les banques reste relativement faible, soit une part qui ne dépasse pas les 3% du total du portefeuille-titres. Il est constitué principalement des souscriptions croisées aux emprunts obligataires subordonnés émis par les BEF.

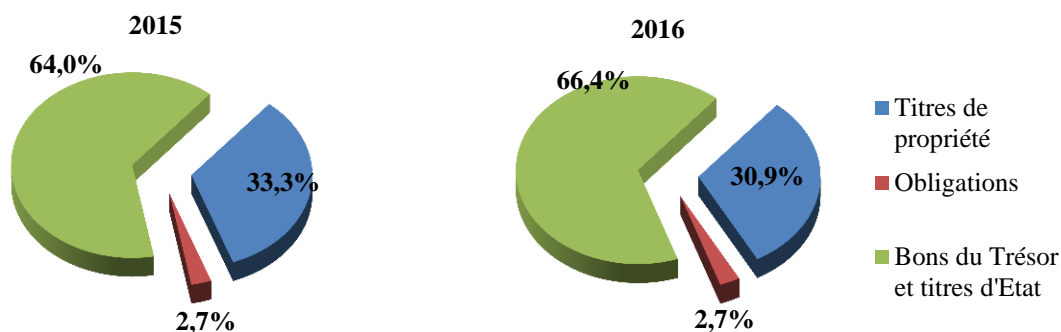
¹⁹ Il s'agit des participations adossées à des bénéficiaires réinvestis par les banques et gérés par les SICAR filiales de ces banques.

Tableau 14: Évolution de l'encours du portefeuille-titres des banques résidentes

	2014	2015	2016	Variations			
				2015/2014		2016/2015	
				En MD	En %	En MD	En %
Titres de propriété	3 450	3 648	3 937	198	5,7	289	7,9
Titres de dette	5 831	7 280	8 803	1 449	24,8	1 523	20,9
Obligations	253	290	346	37	14,6	56	19,3
Bons du trésor et titres d'Etat	5 578	6 990	8 457	1 412	25,3	1 467	21,0
Portfeuille-titres	9 281	10 928	12 740	1 647	17,7	1 812	16,6

En 2016, les bons du Trésor et titres d'Etat ont continué à détenir la part la plus importante dans la structure du portefeuille titres, soit 66,4% en augmentant de 2,4 points de pourcentage. La part des titres de propriété a diminué de 2,4 points de pourcentage pour se limiter à 30,9%.

Graphique 5: Évolution de la structure du portefeuille-titres des banques résidentes



2- Évolution des ressources d'exploitation

Les ressources d'exploitation ont enregistré en 2016 une amélioration de leur rythme de progression, soit 10,2% contre 6,4% en 2015 pour s'établir à 67 118 MD. Cette accélération a concerné les dépôts (8,5% contre 4,4% en 2015) et les ressources d'emprunt à moyen et long termes (11% contre 9,2% en 2015). Les ressources du marché monétaires ont continué à croître à un rythme élevé (30,4% ou 1281 MD) quoique moins important que celui de 2015 (35,1% ou 1093 MD).

Tableau 15: Évolution des ressources d'exploitation des banques résidentes

	2014	2015	2016	Variations			
				2015/2014		2016/2015	
				En MD	En %	En MD	En %
Dépôts	49 891	52 074	56 518	2 183	4,4	4 444	8,5
Ressources d'emprunt à moyen et long termes	4 217	4 604	5 110	387	9,2	506	11,0
Emprunts sur le marché monétaire	3 116	4 209	5 490	1 093	35,1	1 281	30,4
Total des ressources d'exploitation	57 224	60 887	67 118	3 663	6,4	6 231	10,2

2-1- Mobilisation des dépôts

L'accroissement des dépôts enregistré, au titre de l'année 2016, provient essentiellement des dépôts en dinars qui ont progressé de 8,4 %, soit plus que le double de la progression enregistrée l'année précédente. Cette progression a concerné principalement les dépôts à vue et les dépôts d'épargne qui ont évolué de 11,2% et 10,1 % respectivement.

Quant aux dépôts en devises, ils ont progressé de 9,1%, soit à un rythme comparable à celui de l'année précédente pour représenter 16,8% du total des dépôts.

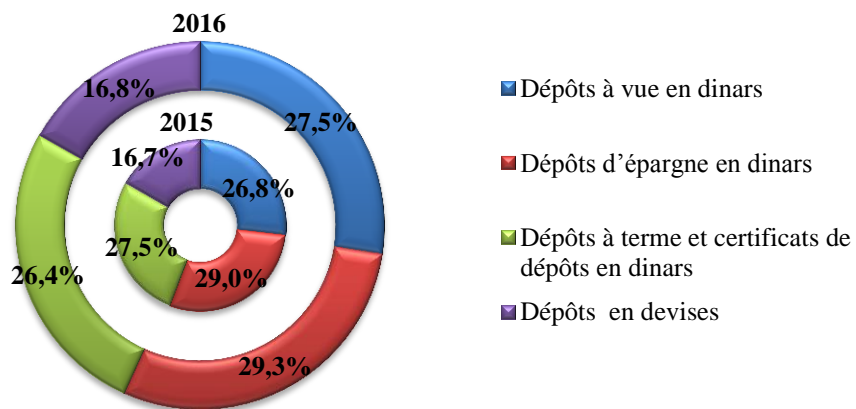
Tableau 16: Évolution de l'encours des dépôts des banques résidentes par catégorie de dépôts

	2014	2015	2016	Variations			
				2015/2014		2016/2015	
				En MD	En %	En MD	En %
Dépôts en dinars	41 945	43 381	47 031	1 436	3,4	3 650	8,4
Dépôts à vue	13 390	13 975	15 537	585	4,4	1 562	11,2
Dépôts d'épargne	13 984	15 066	16 589	1 082	7,7	1 523	10,1
Dont comptes spéciaux d'épargne	12 061	13 081	14 494	1 020	8,5	1 413	10,8
Dépôts à terme	9 764	10 451	11 265	687	7,0	814	7,8
Certificats de dépôts	4 807	3 889	3 640	-918	-19,1	-249	-6,4
Dépôts en devises	7 946	8 693	9 487	747	9,4	794	9,1
Total dépôts	49 891	52 074	56 518	2 183	4,4	4 444	8,5

Ces évolutions ont impacté la structure des dépôts comme en témoignent :

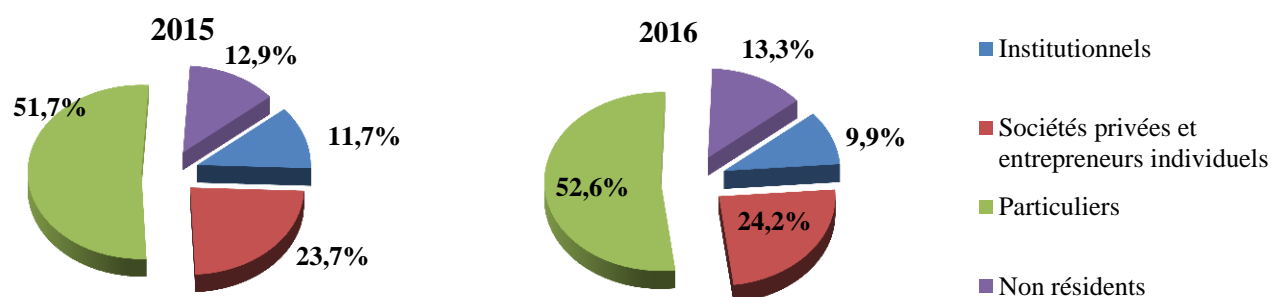
- la consolidation de la part des dépôts à vue (+0,7 point de pourcentage) et des dépôts d'épargne (+0,3 point de pourcentage) pour s'élever respectivement à 27,5% et 29,3% ;

Graphique 6: Évolution de la structure des dépôts des banques résidentes



- l'augmentation de la part des dépôts des particuliers dans le total des dépôts de 0,9 point de pourcentage pour représenter 52,6% contre une baisse de la part des dépôts des institutionnels de 1,8 point de pourcentage pour se limiter à 9,9%.

Graphique 7: Évolution de la structure des dépôts des banques résidentes par catégorie de déposants



2-2- Ressources d'emprunt à moyen et long termes

Les ressources d'emprunt à moyen et long termes ont enregistré une augmentation de 506 MD ou 11%. Cette augmentation provient, notamment, des emprunts obligataires (+228 MD ou 16%) sous forme d'emprunts subordonnés destinés au renforcement des fonds propres et des ressources extérieures (+205 MD ou 11,4%) mobilisées auprès des bailleurs de fonds institutionnels (BIRD, SFI, BAD, BEI).

Tableau 17 : Évolution des ressources d'emprunt à moyen et long termes des banques résidentes

	2014	2015	2016	Variations			
				2015/2014		2016/2015	
				En MD	En %	En MD	En %
Ressources budgétaires	1 155	1 216	1 304	61	5,3	88	7,2
Ressources extérieures	1 617	1 796	2 001	179	11,1	205	11,4
Emprunts obligataires	1 253	1 427	1 655	174	13,9	228	16,0
Autres emprunts	192	165	150	-27	-14,1	-15	-9,1
Ressources d'emprunts à moyen et long termes	4 217	4 604	5 110	387	9,2	506	11,0

En dépit de cet accroissement, la part des ressources d'emprunt à long et moyen termes reste limitée puisqu'elle ne dépasse pas 8% du total des ressources d'exploitation.

3- Indicateurs de risques et de solidité financière

3-1- Risque de liquidité

En 2016, la pression sur la liquidité des banques s'est accentuée ce qui explique leur recours accru aux ressources du marché monétaire qui couvrent 9,4% des crédits contre 6,2% en 2014.

Tableau 18: Indicateurs de liquidité des banques résidentes

	2014	2015	2016
Actifs liquides ²⁰ /Total actif en DT	7,0%	7,0%	7,2%
Taux de couverture des crédits par les dépôts	83,3%	81,4%	80,4%
Taux de couverture des crédits par les ressources du marché monétaire	6,2%	7,9%	9,4%

Au cours de l'année 2016, le profil du risque de liquidité à court terme du secteur s'est globalement amélioré à la faveur de l'accroissement du portefeuille des bons du Trésor détenu par les banques qui représente 7,2% du total actif contre 7% en 2015.

Cette amélioration s'est traduite par le respect de toutes les banques du ratio de liquidité réglementaire de 70% sachant que 13 banques détenant 64,7% des actifs du secteur affichent des ratios supérieurs à 100%.

Tableau 19: Évolution de la répartition du ratio de liquidité des banques résidentes

Seuil du LCR	déc.-15		déc.-16	
	Nombre de banques	Part dans le total actif	Nombre de banques	Part dans le total actif
Supérieur à 100%	8	43,7%	13	64,7%
Supérieur à 80%	3	19,3%	0	0
Supérieur à 70%	4	4,3%	7	35,3%
Inférieur à 70%	5	32,7%	0	0

Toutefois, le risque de transformation s'est accentué vu :

- l'augmentation continue du taux de couverture des crédits par les ressources du marché monétaire, d'une part, et d'autre part, la baisse continue du taux de couverture des crédits par les dépôts de 1,8% en moyenne pour revenir à 80,4%, ce qui est de nature à diminuer la durée moyenne des ressources ;
- la poursuite de l'augmentation des créances classées et l'accroissement des encours des crédits à maturité longue en l'occurrence les crédits à l'habitat et les crédits de consolidation, ce qui est susceptible d'augmenter la durée effective moyenne des emplois.

Le risque de transformation se traduit, d'une manière claire, au niveau de la surenchère sur les dépôts à terme et les certificats de dépôts dont le coût moyen s'est établi à 5,6% en 2016 correspondant à une marge au-dessus du TMM de 1,4% contre 5,9%, soit une marge au-dessus du TMM de 1,2% en 2015.

3-2- Risque de crédit

Après une forte accentuation des paramètres de défaut en 2015, l'année 2016 a été marquée par la baisse du taux de migration moyen des créances courantes vers les créances classées²¹ de 2,9% à 1,9%, soit un volume de risque additionnel inférieur à ce qui a été observé l'année précédente de 508 MD ou 31,6 %.

²⁰ Actifs liquides selon la définition de la circulaire n°2014-14 du 10 novembre 2014 relative au ratio de liquidité.

²¹ Ce taux exprime le taux des créances courantes à l'année n-1 devenues classées à l'année n.

Tableau 20: Paramètres de défaut des banques résidentes

	2014	2015	2016
Taux d'impayés	4,4%	5,7%	5,8%
Encours des créances classées (MD)	10 496	11 580	12 052
Part des créances classées dans le total des engagements	15,8%	16,6%	15,6%
Taux de migration moyen	2,6%	2,9%	1,9%

Ces signes d'amélioration se sont traduits, d'une manière claire, au niveau de la part des créances classées qui a baissé de 1 point de pourcentage pour s'établir à 15,6% en 2016.

Cette amélioration de la part des créances classées a concerné :

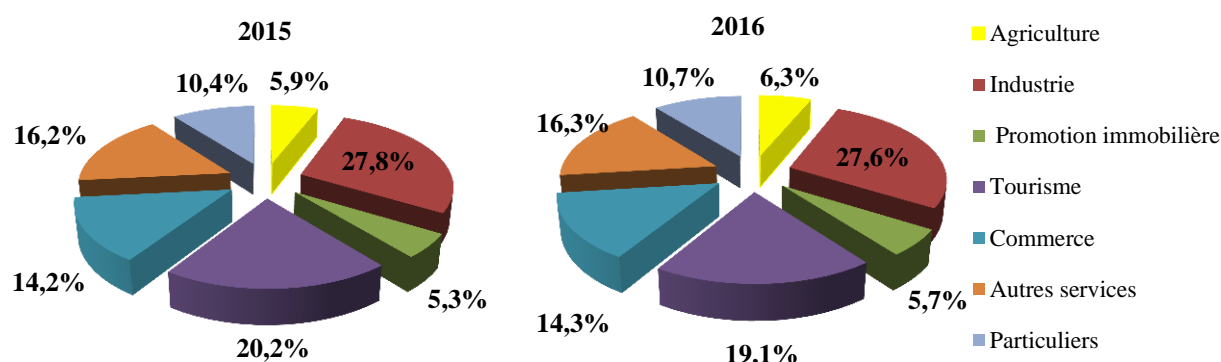
- 15 banques qui accaparent 81,4% des actifs du secteur ; la part consolidée de ces banques est revenue à 14,8% en 2016 contre 16,5% en 2015 ;
- tous les secteurs d'activité à l'exception de la promotion immobilière dont la part s'est stabilisée au même niveau que 2015.

Tableau 21: Évolution des parts des créances classées sectorielles (en %)

Secteur d'activité	2015	2016
Agriculture	37,6	37,0
Industrie	16,9	16,0
Commerce	14,9	13,9
Tourisme	54,2	51,4
Promotion immobilière	14,3	14,4
Total engagement professionnel	20,3	18,9
Particuliers	6,5	6,4

La ventilation des créances classées par secteur d'activité montre une concentration sur les secteurs industriel et touristique qui accaparent près de la moitié de l'encours des créances classées.

Graphique 8: Évolution de la répartition sectorielle de l'encours des créances classées des banques résidentes



Malgré l'amélioration des paramètres de défaut, la problématique des créances classées demeure la source majeure de fragilité du secteur. Cette problématique concerne notamment :

Tableau 22: Répartition de la part des créances classées des banques résidentes à fin 2016

Seuil de la part des créances classées	Nombre de banques	Part dans le total actif
Inférieur à 10%	9	45,1%
Entre 10% et 15%	2	1,2%
Supérieur à 15%	12	53,7%

- 12 banques qui ont une part des créances classées supérieure à 15% et qui détiennent 53,7 % du total actif du secteur. Symétriquement, 9 autres banques détenant 45,1% des actifs du secteur affichent une part de créances classées inférieure à 10%.
- Le secteur touristique dans la mesure où 51,4% des créances de ce secteur sont classées et le secteur agricole qui présente une part de créances classées de 37%. Néanmoins, la part globale de ces deux secteurs ne représente que 8,4% du total engagement des banques.

Les banques ont poursuivi leur effort en matière de couverture des créances classées par les provisions comme en témoignent :

- la part des dotations aux provisions au titre des créances dans le PNB des banques qui est de 18% ;
- l'amélioration du taux de couverture des créances classées de 1,3 point de pourcentage pour s'établir à 58,2 %, et ce, grâce aux exigences réglementaires introduites par la BCT en 2013²².

Quant à la baisse du taux de couverture des créances de la classe 4 de 1,6 point de pourcentage pour s'élever à 65,6%, elle est expliquée par les cessions des créances aux sociétés de recouvrement pour un montant de 232 MD au titre de l'année 2016.

²² Ces exigences mettent à la charge des banques la constitution de provisions additionnelles au titre des créances ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 ans et plus.

Tableau 23: Indicateurs de couverture des risques des banques résidentes

	2014	2015	2016
Taux de couverture des créances classées par les provisions	58,0%	56,9%	58,2%
Taux de couverture des créances de la classe 4	67,5%	67,2%	65,6%
Taux des provisions collectives / Engagements 0 et 1	0,7%	0,8%	0,8%
Coût du risque	1,1%	1,1%	1,0%
Dotations aux provisions /PNB	20,4%	21,3%	18,0%

Il y a lieu de signaler la persistance des disparités entre les banques en matière de taux de couverture des créances classées par les provisions. En effet, 12 banques détenant presque les deux tiers du total actif présentent un taux supérieur à 60% dont 8 banques détenant 40,7 % du total actif affichent un taux supérieur à 70%. En revanche, 8 banques détenant une part dans le total actif de 23,7 % présentent un taux inférieur à 50%.

Tableau 24: Répartition du taux de couverture des créances classées par les provisions des banques résidentes à fin 2016

Taux de couverture des créances classées par les provisions	Nombre de banques	Part dans le total actif
Inférieur à 50%	8	23,7%
Entre 50%et 60%	3	10,7%
Entre 60% et 70%	4	24,9%
Supérieur à 70%	8	40,7%

4- Exploitation et indicateurs de rentabilité

L'année 2016 a connu une amélioration sensible des indicateurs de rentabilité des banques résidentes comparativement à l'année précédente.

Tableau 25 : Évolution des composantes du PNB des banques résidentes

	2014	2015	2016	Variations			
				2015/2014		2016/2015	
				En MD	En %	En MD	En %
Intérêts et revenus assimilés	3 645	3 818	4 005	173	4,7	187	4,9
Intérêts encourus et charges assimilées	1 987	2 128	2 244	141	7,1	116	5,5
Marge d'intérêts	1 658	1 690	1 761	32	1,9	71	4,2
Commissions nettes	640	698	834	58	9,1	136	19,5
Gains nets sur opérations de change	447	502	582	55	12,3	80	15,9
Revenus du portefeuille investissement	152	207	297	55	36,2	90	43,5
Produit net bancaire	2 897	3 097	3 474	200	6,9	377	12,2

En effet, la marge d'intérêts globale du secteur a progressé de 4,2% ou 71 MD contre 1,9% ou 32 MD en 2015. Toutefois, cette évolution a été disproportionnée par rapport à la progression de l'activité pour les considérations suivantes :

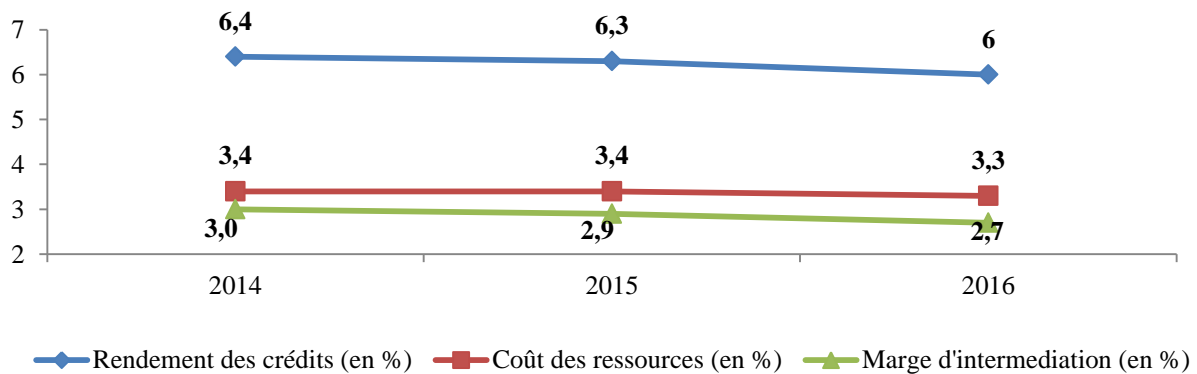
- La baisse du TMM de 46 points de base en moyenne a été fortement ressentie au niveau des produits d'intérêts sur les crédits alors que les charges des dépôts restent relativement moins

sensibles à cette baisse vu que 70% du total des dépôts sont rémunérés à des taux fixes (dépôts d'épargne et dépôts à vue).

- La poursuite de l'accumulation des impayés en intérêts de 131 MD ou 7,7%.

En termes relatifs, la marge d'intermédiation a connu une baisse de 20 points de base pour s'établir à 2,7% à fin 2016.

Graphique 9: Évolution du coût des ressources et du rendement des crédits des banques résidentes



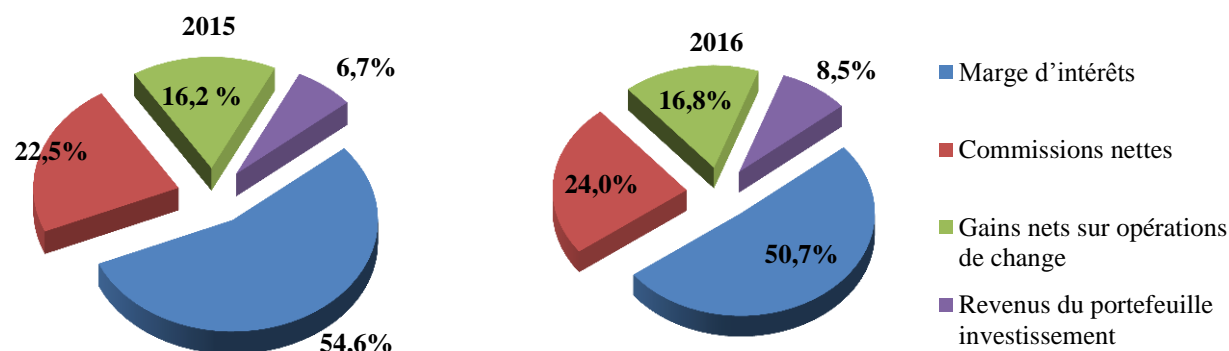
Contrairement à l'évolution de la marge d'intérêts, le produit net bancaire a connu une progression importante, soit 12,2% ou 377 MD, provenant de la forte augmentation des commissions nettes (19,5% contre 9,1% en 2015), des revenus des bons du Trésor (+91% contre 43% en 2015) et des gains nets sur opérations de change (15,9 % contre 12,3 % en 2015).

Ces évolutions traduisent l'important changement observé au niveau de la structure bilancielle des banques et la révision à la hausse des banques de leurs tarifications des services.

Ces évolutions ont impacté la structure du PNB qui connaît depuis l'année 2013 une contribution de moins en moins importante de la marge d'intérêts (50,7% en 2016 contre 54,6% en 2015, 57,2% en 2014 et 58,8% en 2013).

Parallèlement, les parts des revenus du portefeuille titres d'investissement, des commissions nettes et des gains nets sur les opérations de change se sont consolidées par rapport à 2015 respectivement de 1,8 point de pourcentage, 1,5 point de pourcentage et 0,6 point de pourcentage.

Graphique 10: Évolution de la structure du PNB des banques résidentes



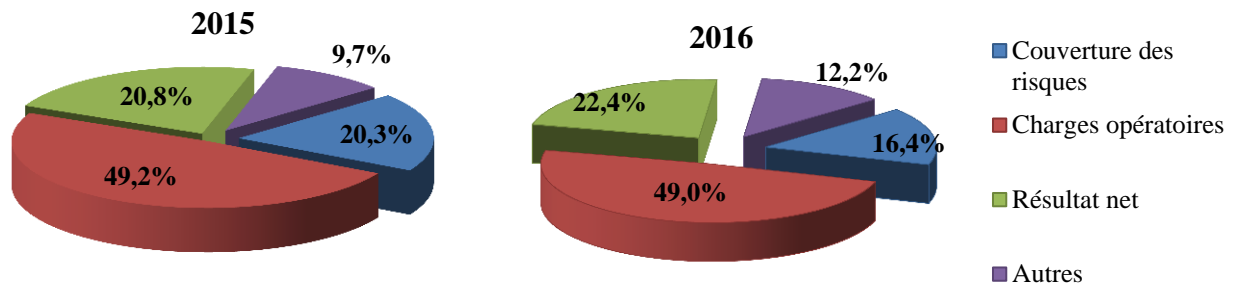
Conséquemment, les indicateurs d'exploitation ont enregistré une amélioration à tous les niveaux en l'occurrence:

- la baisse du coefficient d'exploitation moyen de 0,2 point de pourcentage pour s'établir à 49% ; et
- la hausse du taux de couverture des frais du personnel par les commissions de 4,4 points de pourcentage pour s'établir à 65%.

Tableau 26: Répartition du PNB des banques résidentes

	2014	2015	2016	2015/2014		Variations 2016/2015	
				En MD	En %	En MD	En %
Produit net bancaire	2 897	3 097	3 474	200	6,9	377	12,2
(-) Dotations nettes aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	592	660	625	68	11,5	-35	-5,3
(-) Dotations nettes aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement	45	-31	-56	-	-	-	-
(+) Autres produits d'exploitation	42	42	41	0	0,0	-1	-2,4
(-) Charges opératoires	1 404	1 524	1 701	120	8,5	177	11,6
<i>Dont frais du personnel</i>	1 063	1 152	1 283	89	8,4	131	11,4
(-) Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	128	134	146	6	4,7	12	8,9
Résultat d'exploitation	770	852	1 099	82	10,6	247	29,0
(+/-) Autres éléments ordinaires et éléments extraordinaires	0	-13	-99	-13	-	-86	-
(-) Impôts sur les bénéfices	204	196	221	-8	-3,9	25	12,8
Résultat net	566	643	779	77	13,6	136	21,2

Graphique 11: Répartition du PNB des banques résidentes



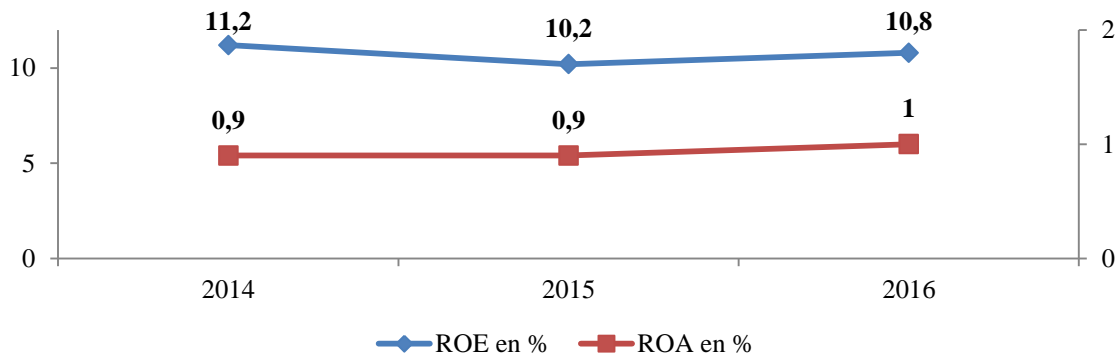
Le PNB total réalisé par le secteur en 2016 a été affecté comme suit :

- 49% pour couvrir les charges opératoires.
- 18% pour couvrir les risques crédit contre 21% en 2015, soit une dotation aux provisions légèrement moins importante qu'en 2015 (625 MD contre 660 MD) malgré la baisse importante du risque additionnel ;

Le montant des dotations nettes aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille investissement a été négatif en lien avec la plus-value constatée par une banque suite à la cession d'un bloc d'actions d'une participation.

Compte tenu de ces évolutions, l'année 2016 s'est soldée par un résultat net de 779 MD en progression de 136 MD ou 21,2% par rapport à 2015, ce qui a permis de hisser le ROA moyen du secteur à un niveau de 1%. Cette amélioration du résultat aurait pu être plus importante n'eut été la contribution fiscale exceptionnelle de 50 MD au titre de l'année 2016.

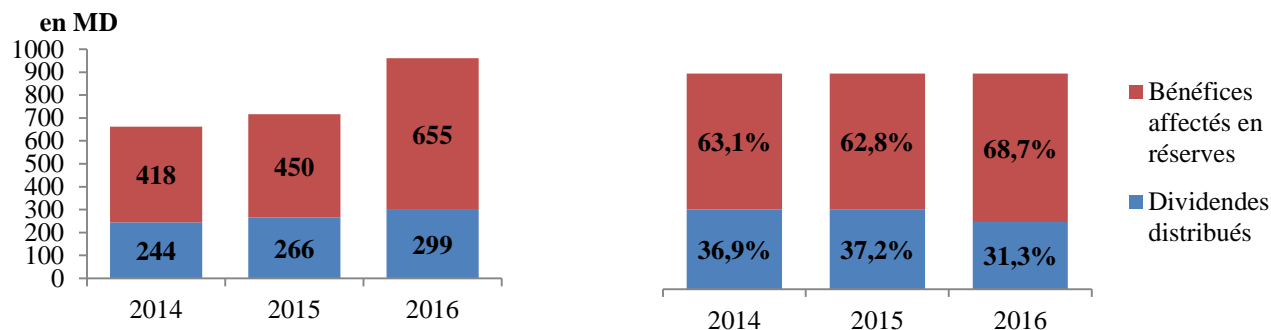
Graphique 12: Évolution des indicateurs de rentabilité des banques résidentes



Le nombre de banques qui ont affiché un résultat bénéficiaire au titre de l'exercice 2016 s'est élevé à 19 banques avec un bénéfice cumulé de 954 MD (contre 18 banques avec un bénéfice cumulé de 716 MD en 2015). 4 banques ont affiché un résultat déficitaire au titre de l'exercice 2016 s'élevant à 175 MD (contre 73 MD en 2015 de perte affichée par 4 banques également).

Le bénéfice cumulé de 2016 a été affecté à concurrence de 68,7% en réserves contre 62,8% en 2015. Les dividendes ont, également, augmenté par rapport à 2015 enregistrant un accroissement de 33 MD pour s'établir à 299 MD, soit 31,3% du bénéfice.

Graphique 13: Évolution de la répartition des bénéfices des banques résidentes²³



5- Analyse de l'adéquation des fonds propres

Malgré la conjoncture économique difficile, les banques ont poursuivi leur effort pour renforcer leurs fonds propres dans le but de soutenir le développement de leur activité et répondre aux nouvelles exigences prudentielles introduites par la BCT surtout celles relatives à la couverture du risque opérationnel.

Ainsi, les fonds propres des banques ont augmenté de 1 053 MD provenant à concurrence de 55% des bénéfices non distribués, 18% des augmentations de capital (dont 150 MD provenant du capital de la Wifak International Bank) et le reste des emprunts subordonnés, soit 27%.

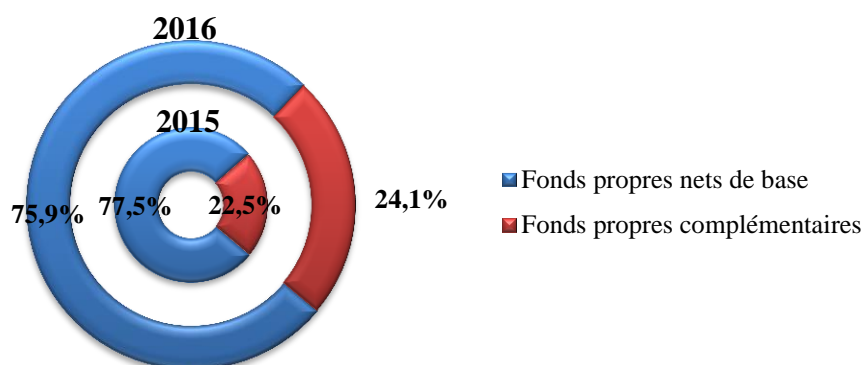
Tableau 27: Évolution des fonds propres et des risques encourus des banques résidentes

	2014	2015	2016	Variations			
				2015/2014		2016/2015	
				En MD	En %	En MD	En %
Fonds propres nets de base	4 169	5 401	6 094	1 232	29,6	693	12,8
Capital	2 385	3 117	3 334	732	30,7	217	7,0
Réserves	3 574	4 010	4 355	436	12,2	345	8,6
Éléments à déduire	1 790	1 726	1 595	-64	-3,6	-131	-7,6
Fonds propres complémentaires	990	1 571	1 931	581	58,7	360	22,9
Fonds propres nets	5 159	6 972	8 025	1 813	35,1	1 053	15,1
Risques encourus	54 901	58 082	70 596	3 181	5,8	12 514	21,5

La structure des fonds propres en 2016 a été marquée par la poursuite de la consolidation de la part des fonds propres complémentaires qui est passée de 19,2% en 2014 à 22,5 % en 2015 et à 24,1% en 2016. Toutefois, les fonds propres nets de base continuent à constituer la composante prépondérante dans la structure des fonds propres, soit 75,9% ce qui témoigne de la consistance de la qualité des fonds propres.

²³ Compte non tenu des résultats déficitaires.

Graphique 14: Évolution de la structure des fonds propres des banques résidentes



Malgré le fort développement de l'activité des banques et l'entrée en vigueur des exigences prudentielles au titre du risque opérationnel qui s'est matérialisée par une progression des risques encourus de 21,5%, les banques ont maintenu des ratios de solvabilité adéquats, soit en moyenne 11,4 % et un ratio tier 1 de 8,6%. Surtout avec la poursuite de la consolidation des indicateurs de provisionnement des créances classées sus indiqués.

Tableau 28: Évolution des ratios moyens de solvabilité et tier 1 des banques résidentes

	2014	2015	2016
Ratio de solvabilité	9,4%	12,0%	11,4%
Ratio tier 1	7,6%	9,3%	8,6%

Il est à signaler que le ratio de solvabilité et le ratio tier 1 présentent une disparité importante entre les banques. En effet:

Tableau 29: Répartition du ratio de solvabilité et du ratio tier 1 des banques résidentes à fin 2016

	Nombre de banques	Part dans le total actif
Seuil du ratio de solvabilité		
Supérieur à 11%	14	53,0%
Entre 10% et 11%	6	42,6%
Inférieur à 10% ²⁴	3	4,4%
Seuil du ratio tier 1		
Supérieur à 10%	10	18,9%
Entre 7% et 10%	10	76,7%
Inférieur à 7% ²⁵	3	4,4%

Étant à signaler que les banques qui se trouvent en situation de non-respect des seuils réglementaires de 10% pour le ratio de solvabilité et de 7% pour le ratio tier 1 ont présenté des plans de recapitalisation pour 2017.

²⁴ Le minimum réglementaire pour le ratio de solvabilité.

²⁵ Le minimum réglementaire pour le ratio tier 1.

Section III- Activité et exploitation des banques s'adonnant à des opérations islamiques (BIS)

Le secteur bancaire comporte 3 BIS : Zitouna en activité depuis 2010, Al Baraka ex-banque non-résidente transformée en banque résidente en 2013 et la WIB ancien établissement de leasing transformé en banque résidente en 2015. Les BIS détiennent 5,1% du total actif, 5,2% du total des dépôts et 4% du total crédit du secteur. Aussi, ces banques disposent de 140 agences, soit 7,9% du réseau bancaire. Il est à signaler que la WIB n'a pas été prise en compte dans les analyses qui suivent vu que son activité reste constituée exclusivement des opérations de leasing et qu'elle n'a commencé la mobilisation des dépôts qu'à partir du deuxième semestre de 2017.

1- Évolution des emplois d'exploitation

Les emplois des BIS ont poursuivi, en 2016, leur croissance à un rythme soutenu au même titre que 2015, soit 21%. Le portefeuille crédit, qui s'élève à 2,4 milliards de dinars est composé principalement d'opérations de Mourabha (71%) et d'Ijara (11%).

Tableau 30: Évolution des emplois d'exploitation des BIS

	2014	2015	2016	Variations			
				2015/2014		2016/2015	
				en MD	en %	en MD	en %
Portefeuille Mourabaha	1 045	1 361	1 732	316	30,2	371	27,3
Vente à tempérament	222	205	181	-17	-7,7	-24	-11,7
Portefeuille Ijara	199	228	278	29	14,6	50	21,9
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	58	69	90	11	19,0	21	30,4
Impayés et créances immobilisées	21	86	129	65	309,5	43	50,0
Arrangements et Rééchelonnements	8	5	16	-3	-37,5	11	220,0
Titres de placement et de participation	372	392	412	20	5,4	20	5,1
Total emplois d'exploitation	1 925	2 346	2 838	421	21,9	492	21,0

Le portefeuille-titres qui s'élève à 412 MD est constitué principalement des placements intra-groupes.

2- Évolution des ressources d'exploitation

Les ressources des BIS ont continué à croître à un rythme élevé, soit 16,4%, quoique moins important qu'en 2015 (21,4%). Les dépôts des BIS sont composés à hauteur de 39% par les comptes à vue, de 33% par les comptes d'épargne et de 25% par les dépôts participatifs.

Tableau 31 : Évolution des ressources d'exploitation des BIS

	2014	2015	2016	Variations			
				2015/2014		2016/2015	
				en MD	en %	en MD	en %
Comptes à vue	784	891	1163	107	13,6	272	30,5
Comptes d'épargne	533	750	983	217	40,7	233	31,1
Dépôts participatifs non affectés	436	534	487	98	22,5	-47	-8,8
Dépôts participatifs affectés	272	296	265	24	8,8	-31	-10,5
Ressources à moyen et long termes	147	162	150	15	10,2	-12	-7,4
Autres	43	57	82	14	32,6	25	43,9
Total ressources d'exploitation	2 215	2 690	3 130	475	21,4	440	16,4

Les ressources à moyen et long termes des BIS se composent principalement de dépôts subordonnés d'investissement sous forme de Mudharaba recensés parmi les fonds propres complémentaires.

3- Risque de crédit

L'encours des créances classées des banques islamiques a plus que doublé entre 2014 et 2016 passant ainsi de 57 MD à 193 MD, dont 119 MD sur une seule relation.

Tableau 32: Indicateurs de couverture des risques des BIS

	2014	2015	2016
Encours des créances classées (MD)	57	165	193
Part des créances classées dans le total des engagements (%)	3,5	8,1	7,4
Encours des provisions (MD)	24	28	31
Taux de couverture des créances classées par les provisions (%)	44,4	18,3	17,1

Les indicateurs de défaut des BIS sont globalement satisfaisants avec une part des créances classées dans le total engagement qui se situe à des niveaux bas, soit 7,4% et qui avoisinerait 3% compte non tenu de la relation sus indiquée.

Le taux de provisionnement reste globalement faible, soit 17,1% et 41% compte non tenu de cette même contrepartie en lien avec la couverture des créances classées à hauteur de 31,9% par des dépôts affectés.

4- Exploitation et indicateurs de rentabilité

Au titre de l'année 2016, les banques islamiques ont enregistré une amélioration de leur PNB de 22% soit 26 MD pour s'établir à 144 MD contre 118 MD en 2015.

Tableau 33 : Évolution des comptes d'exploitation des BIS

	2014	2015	2016	Variations			
				2015/2014		2016/2015	
				en MD	en %	en MD	en %
PNB	97	118	144	21	21,6	26	22,0
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	8	10	13	2	25,0	3	30,0
Dotations nettes aux provisions	8	7	6	-1	-12,5	-1	-14,3
Charges opératoires	59	80	103	21	35,6	23	28,8
Résultat net	18	19	16	1	5,6	-3,0	-15,8

La structure du PNB se caractérise par la forte contribution de la marge de profit, soit 69,4 % et la contribution de plus en plus importante des commissions (17,5% en 2014 et 18,8% en 2016).

Le coefficient d'exploitation des banques islamiques a enregistré une hausse de 3,7 points de pourcentage pour s'établir à 71,5% en 2016 contre 67,8% en 2015.

Le résultat net des BIS a diminué de 3 MD pour revenir à 16 MD en totalité affecté en réserves.

Tableau 34: Évolution des indicateurs de rentabilité des BIS

	2014	2015	2016
Rentabilité des actifs (ROA)	0,7%	0,6%	0,4%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	10,9%	6,6%	5,1%

La rentabilité de l'activité des BIS demeure relativement faible vu la taille de ces banques et le poids des charges opératoires et d'amortissements.

5- Analyse de l'adéquation des fonds propres

Le ratio tier 1 et le ratio de solvabilité des banques islamiques s'établissent à des niveaux supérieurs aux seuils réglementaires²⁶ soit 10,3% et 15%, et ce, malgré une baisse enregistrée par rapport à 2015 de 1,2% et 2,1% respectivement.

Tableau 35: Évolution des ratios moyens de solvabilité et tier 1 des BIS

	2014	2015	2016
Tier 1	14,9%	11,5%	10,3%
Ratio de solvabilité	19,6%	17,1%	15,0%

²⁶ 7% pour le ratio tier 1 et 10% pour le ratio de solvabilité.

Section IV- Activité et exploitation des établissements de leasing

Certes la WIB est entrée en activité en 2016 en tant que banque s'adonnant à des opérations islamiques, néanmoins son activité effective demeure constituée exclusivement des opérations de leasing et la mobilisation de dépôts n'a démarré qu'à partir du deuxième semestre de 2017. De ce fait, les données d'activité et d'exploitation de cet établissement seront prises en compte dans l'analyse de l'activité de leasing.

La structure de l'actif des établissements de leasing n'a pas connu de changements majeurs au cours des cinq dernières années et demeure concentrée sur le crédit-bail à hauteur de 94%.

Tableau 36: Structure bilancielle des établissements de leasing

	2012	2013	2014	2015	2016
Emplois					
Crédit-bail	94,5%	94,3%	93,9%	93,8%	93,5%
Portefeuille titres	3,5%	3,7%	4,2%	4,3%	4,2%
Immobilisations	2,0%	2,0%	1,9%	1,9%	2,3%
Ressources					
Ressources bancaires	39,5%	38,6%	37,0%	37,5%	36,7%
Ressources obligataires	33,2%	31,9%	32,9%	30,8%	30,1%
Ressources extérieures	4,7%	4,1%	5,7%	5,5%	8,0%
Fonds propres et provisions	22,6%	25,4%	24,4%	26,2%	25,2%

Parallèlement, la structure des ressources a été marquée par la consolidation de la part des ressources extérieures et des fonds propres et provisions de 3,3 points de pourcentage et de 2,6 points de pourcentage pour s'établir en 2016 à 8% et 25,2% respectivement, et ce, aux dépens des ressources bancaires et obligataires.

1- Évolution des emplois d'exploitation

L'activité du secteur du leasing a connu une légère relance en 2016 comme en témoigne l'augmentation de l'encours du crédit-bail de 12,2% contre 10,5% en 2015 pour atteindre 3 762 MD.

Tableau 37: Évolution des emplois d'exploitation des établissements de leasing

	2014	2015	2016	Variations			
				2015/2014		2016/2015	
				En MD	En %	En MD	En %
Encours de crédit-bail	3 035	3 353	3 762	318	10,5	409	12,2
Portefeuilles titres	136	152	167	16	11,8	15	9,9
Total des emplois d'exploitation	3 171	3 505	3 929	334	10,5	424	12,1

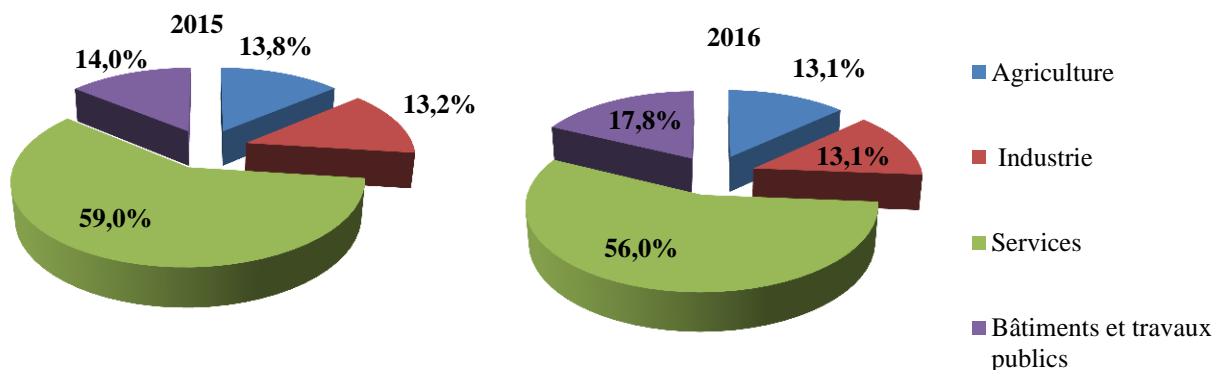
Cette relance s'est illustrée à travers l'augmentation des mises en force de 13,2% ou 228 MD, soit le double de l'évolution enregistrée en 2015. De ce fait, la contribution du secteur du leasing dans l'investissement du secteur privé s'est consolidée de 2,1 points de pourcentage pour dépasser le seuil de 20%.

Tableau 38: Évolution des mises en force des établissements de leasing

	2014	2015	2016	Variations			
				2015/2014		2016/2015	
				En MD	En %	En MD	En %
Mises en force (MD)	1612	1726	1954	114	7,1	228	13,2
<i>dont : Immobilier (MD)</i>	92	99	92	7	7,6	-7	-7,1
Taux de pénétration ²⁷ (%)	16,7	18,5	20,6	-	1,8	-	2,1

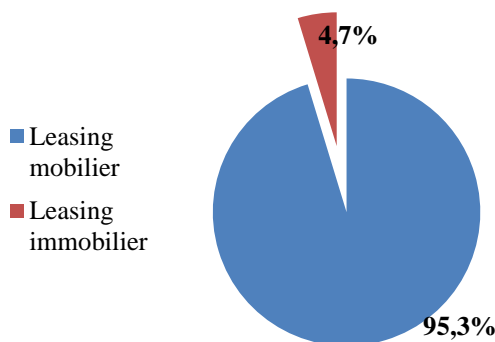
L'accroissement enregistré au niveau des mises en force a bénéficié à hauteur de 46,5% au secteur du bâtiment en relation avec les importants projets de bâtiments engagés par l'Etat ces dernières années; ce qui a permis de consolider la part de ce secteur de 3,8 points de pourcentage pour s'établir à 17,8% aux dépens des autres secteurs.

Graphique 15: Répartition sectorielle des mises en force des établissements de leasing

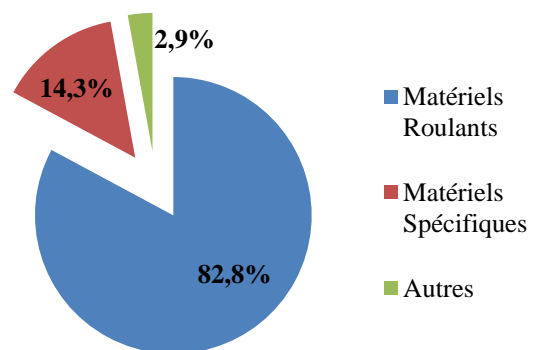


Le volume des mises en force présente une forte concentration sur le leasing mobilier et, en particulier, sur le matériel roulant, soit 82,8%.

Graphique 16: Répartition sectorielle des mises en force à fin 2016



Graphique 17: Répartition du leasing mobilier à fin 2016



²⁷ Part des mises en force dans le FBCF privé.

2- Évolution des ressources d'exploitation

Les ressources d'emprunts ont augmenté de 10,5% ou 265 MD pour s'établir à 2 781 MD à fin 2016.

Tableau 39: Évolution des ressources d'emprunt des établissements de leasing

	2014	2015	2016	Variations			
				2015/2014		2016/2015	
				En MD	En %	En MD	En %
Ressources extérieures	177	246	335	69	39,0	89	36,2
Emprunts bancaires	1 091	1 233	1 332	142	13,0	99	8,0
Emprunts obligataires	963	1 037	1 114	74	7,7	77	7,4
Total des ressources d'exploitation	2 231	2 516	2 781	285	12,8	265	10,5

Contrairement à l'année 2015 où l'effort de mobilisation des ressources a été concentré sur les ressources bancaires (50% des ressources additionnelles), l'année 2016 s'est caractérisée par une répartition plus équilibrée entre les diverses ressources (37,4% des ressources bancaires, 33,6% des ressources extérieures et 29% des ressources obligataires).

Les ressources extérieures ont augmenté de 89 MD ou 36,2 %, et ce, suite aux tirages effectués en 2016 sur les lignes de crédit extérieures (SANAD, PROPARCO, RESPONSABILITY, BERD).

Il y a lieu de signaler que les émissions obligataires du secteur de leasing ont porté sur un montant de 180 MD en 2016 contre 274 MD en 2015, soit une baisse de 34,3%. Laquelle enveloppe a compensé largement les tombées de l'année.

3- Indicateurs de risques et de solidité financière

3-1- Risque de liquidité et de taux

Malgré la légère amélioration des ressources stables sous forme de fonds propres et ressources extérieurs et obligataires pour représenter en moyenne 58% des crédits, le secteur du leasing demeure dépendant des ressources bancaires inadéquates qui adossent 40% des crédits ce qui l'expose à :

- des risques élevés de refinancement et de transformation d'échéances ;
- un risque important de taux vu que les emplois sont assortis de taux fixes alors que 37% des ressources sont à taux variables.

Tableau 40: Indicateurs de risque de liquidité et de taux des établissements de leasing

	2014	2015	2016
Taux de couverture des crédits par les ressources obligataires, extérieures et les fonds propres et provisions	55,7%	58,3%	57,7%
Taux de couverture des crédits par les ressources obligataires et extérieures	42,7%	42,7%	39,9%
Ressources bancaires/total ressources	37,0%	37,5%	36,7%
Ressources obligataires /total ressources	32,9%	30,8%	30,1%

3-2- Risque de crédit

L'année 2016 a été marquée par une légère aggravation des paramètres de défaut comme en témoigne l'augmentation du risque additionnel de 28 MD en 2016, soit 3,5% des créances courantes de 2015 contre 2,9% une année auparavant.

Tableau 41: Paramètres de défaut des établissements de leasing

	2014	2015	2016
Taux d'impayés	5,7%	5,8%	5,5%
Encours des créances classées (MD)	236	257	312
Taux de créances classées	7,6%	7,4%	7,9%
Taux de migration moyen ²⁸	2,8%	2,9%	3,5%

L'encours des créances classées a augmenté de 55 MD ou 21,4% pour atteindre 312 MD à fin 2016, soit une augmentation plus importante que celle enregistrée une année auparavant (21 MD ou 8,9%). Conséquemment, la part des créances classées a augmenté de 0,5 point de pourcentage pour s'établir à 7,9% avec des disparités entre les différents établissements.

Tableau 42: Répartition de la part des créances classées des établissements de leasing à fin 2016

Taux des créances classées	Nombre d'établissements	Part dans le total actif
Supérieur à 10%	2	12,9%
Entre 7% et 10%	3	20,3%
Inférieur à 7%	4	66,8%

Parallèlement, les établissements de leasing ont poursuivi leur effort de constitution des provisions représentant 15,6% du produit net du leasing, soit presque le même niveau de 2015. Toutefois, les dotations aux provisions rapportées aux risques additionnels ont baissé de 2,5 points de pourcentage pour se situer à 25,2% à fin 2016.

Tableau 43: Indicateurs de couverture des risques des établissements de leasing

	2014	2015	2016
Dotations aux provisions /Produit net du leasing	10,1%	16,0%	15,6%
Dotations aux provisions/Risques additionnels	18,1%	27,7%	25,2%
Coût du risque	0,5%	0,7%	0,8%
Taux de couverture des créances classées par les provisions	67,6%	67,8%	62,0%
Taux de couverture des créances de la classe 4	81,3%	85,6%	83,1%
Taux des provisions collectives	0,6%	0,5%	0,5%

Globalement et malgré la légère baisse au niveau des indicateurs de couverture des créances classées par les provisions, ils demeurent satisfaisants représentant 62% de l'encours des créances classées et 83,1% de l'encours des créances classées 4 vu que le portefeuille crédit est axé sur du matériel roulant.

²⁸ Ce taux exprime le taux des créances courantes à l'année n-1 devenues classées à l'année n.

Tableau 44: Répartition du taux de couverture des créances classées par les provisions pour les établissements de leasing à fin 2016

Taux de couverture des créances classées par les provisions	Nombre d'établissements	Part dans le total actif
Inférieur à 50%	2	11,3%
Entre 50%et 70%	4	43,1%
Supérieur à 70%	3	45,6%

4- Exploitation et indicateurs de rentabilité

Le produit net des établissements de leasing a totalisé 173 MD en 2016, en hausse de 21% ou 30 MD contre 9,2% ou 12 MD en 2015, et ce, sous l'effet de la relance de l'activité du secteur, de la politique de tarification adéquate et de la baisse du TMM moyen engendrant un repli du coût des ressources.

Conséquemment, le coefficient d'exploitation s'est amélioré passant de 39,2% en 2015 à 38,2% en 2016.

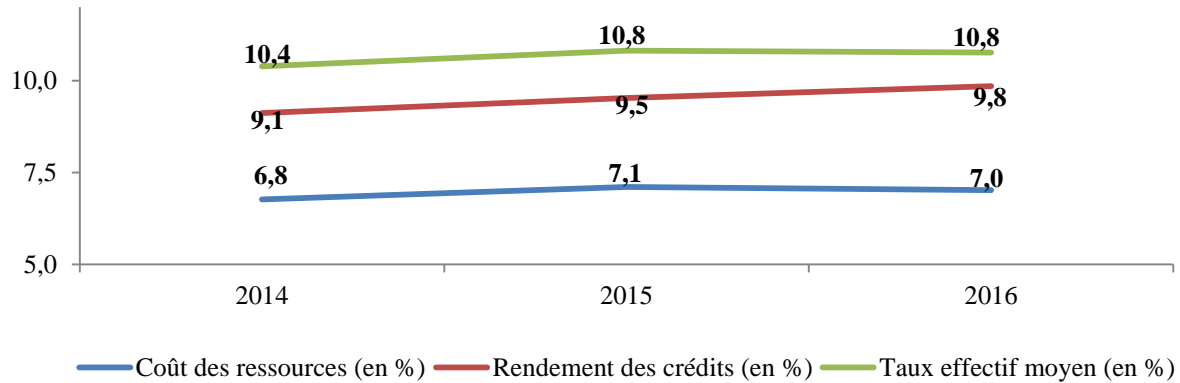
Tableau 45: Évolution du compte d'exploitation des établissements de leasing

	2014	2015	2016	Variations			
				2015/2014		2016/2015	
				En MD	En %	En MD	En %
Marge d'intérêts	114	127	153	13	11,4	26	20,5
Produit net de leasing	131	143	173	12	9,2	30	21,0
Charges opératoires	53	56	66	3	5,7	10	17,9
Dotations nettes aux provisions ²⁹	14	23	28	9	64,3	5	21,7
Résultat d'exploitation	60	60	75	0	0,0	15	25,0
Résultat net	47	48	54	1	2,1	6	12,5

L'amélioration de la marge d'intermédiation a résulté de la hausse du rendement des crédits de 30 points de base et la baisse du coût des ressources de 10 points de base.

²⁹ Dotations nettes aux provisions et résultat de correction de valeurs sur les créances et le portefeuille investissement.

Graphique 18: Évolution du coût des ressources, du rendement des crédits et du taux effectif moyen des établissements de leasing

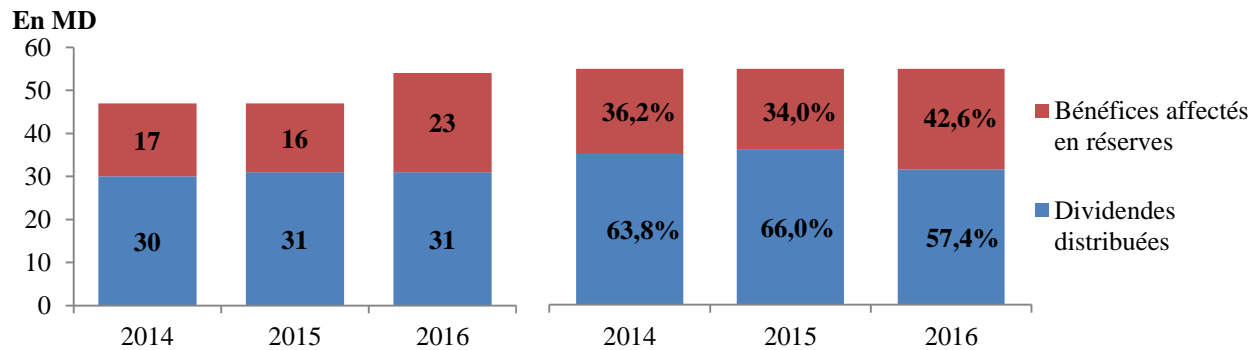


Les dotations nettes aux provisions ont augmenté en 2016 à un rythme moins important que celui de l'année précédente (21,7% contre 64,3% en 2015) pour s'établir à 28 MD, soit 16,2% du produit net du leasing de 2016 contre 16,1% à fin 2015.

Le résultat net s'est établi à 54 MD, soit en progression de 6 MD ou 12,5% contre 1 MD ou 2,1% en 2015.

Il y a lieu de signaler que 57,4% des bénéfices au titre de l'année 2016 ont été distribués aux actionnaires, soit 31 MD.

Graphique 19: Évolution de la répartition des bénéfices des établissements de leasing



Le rendement des actifs est resté au même niveau que celui de 2015 soit 1,4% et la rentabilité des fonds propres a augmenté de 0,7 point de pourcentage pour s'établir à 8,7%.

Tableau 46: Évolution des indicateurs de rentabilité des établissements de leasing

	2014	2015	2016
ROA	1,5%	1,4%	1,4%
ROE	10,4%	8,0%	8,7%

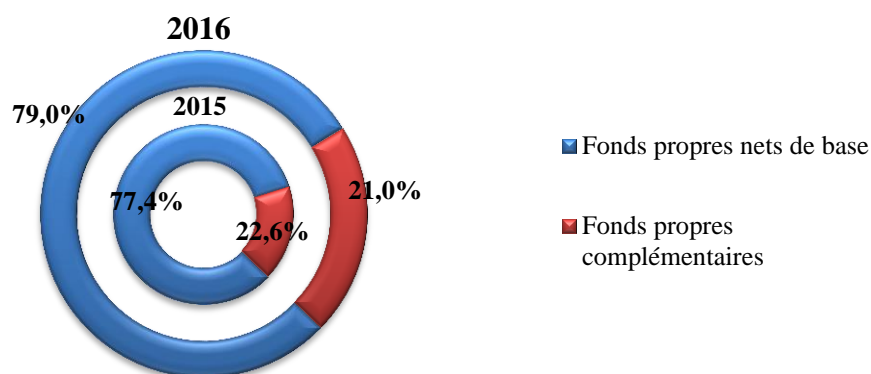
5- Analyse de l'adéquation des fonds propres

Les fonds propres nets du secteur du leasing ont augmenté de 20 MD ou 4% en provenance des bénéficiaires non distribués pour s'établir à 520 MD à fin 2016.

Tableau 47: Évolution des fonds propres³⁰ des établissements de leasing

	2014	2015	2016	Variations			
				2015/2014		2016/2015	
				En MD	En %	En MD	En %
Fonds propres nets de base	388	387	411	-1	-0,3	24	6,2
dont capital	208	225	235	17	8,2	10	4,4
Fonds propres complémentaires	98	113	109	15	15,3	-4	-3,5
Provisions collectives	16	17	18	1	6,3	1	5,9
Autres	82	96	91	14	17,1	-5	-5,2
Fonds propres nets	486	500	520	14	2,9	20	4,0

Graphique 20: Évolution de la structure des fonds propres des établissements de leasing



Le ratio de solvabilité a diminué de 2,5 points de pourcentage pour s'établir à 13,6% avec un ratio tier 1 de 10,8%.

Tableau 48: Évolution du ratio de solvabilité et du ratio tier 1 des établissements de leasing

	2014	2015	2016
Ratio de solvabilité	17,4%	16,1%	13,6%
Ratio tier 1	13,9%	12,5%	10,8%

L'analyse de ces ratios montre qu'aucun établissement de leasing n'est en situation de non-respect des exigences réglementaires minimales, soit 10% pour le ratio de solvabilité et 7% pour le ratio tier 1.

³⁰ Compte non tenu d'El Wifak International Bank, sachant que El Wifak Leasing a été prise en compte pour le calcul des fonds propres du secteur du leasing au niveau du rapport sur la supervision bancaire relatif à 2015.

Section V- Activité et exploitation des banques non-résidentes

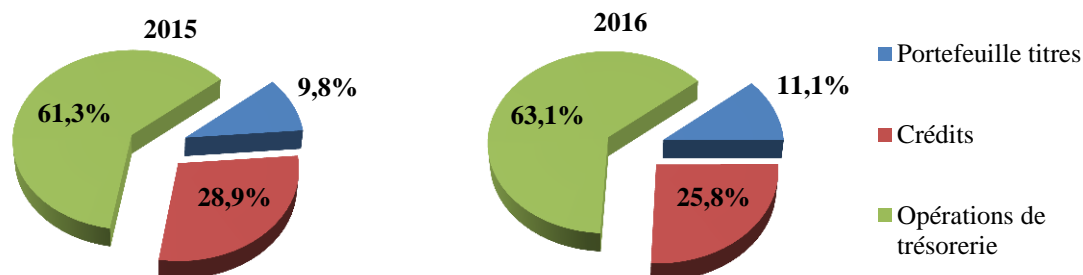
1- Évolution des emplois d'exploitation

L'année 2016 a connu une baisse des emplois des banques non-résidentes à un rythme plus important que celui de 2015, soit 12,2% ou 224 MUSD contre 4,3 % ou 83 MUSD en 2015. Ce repli a concerné aussi bien les crédits (-115 MUSD ou -21,7%) que les opérations de trésorerie (-109 MUSD ou -9,7%).

Tableau 49: Évolution des emplois des banques non-résidentes

	2014	2015	2016	Variations			
				2015/2014		2016/2015	
				en MUSD	en %	en MUSD	en %
Opérations de trésorerie	1 116	1 128	1 019	12	1,1	-109	-9,7
Placements auprès des banques	799	841	691	42	5,3	-150	-17,8
Installées en Tunisie	262	292	262	30	11,5	-30	-10,3
Installées à l'étranger	537	549	429	12	2,2	-120	-21,9
Comptes ordinaires et caisse	317	287	328	-30	-9,5	41	14,3
Crédits	628	531	416	-97	-15,4	-115	-21,7
à des résidents	225	219	196	-6	-2,7	-23	-10,5
à des non-résidents	403	312	220	-91	-22,6	-92	-29,5
Portefeuille-titres	178	180	180	2	1,1	0	0,0
Total emplois d'exploitation	1 922	1 839	1 615	-83	-4,3	-224	-12,2

Graphique 21: Évolution de la structure des emplois d'exploitation des banques non-résidentes



La structure des crédits a connu en 2016 une baisse de la part des crédits accordés aux non-résidents de 5,9 points de pourcentage pour s'établir à 52,9%.

Tableau 50: Évolution des engagements par signature des banques non-résidentes

	2014	2015	2016	Variations			
				2015/2014		2016/2015	
				en MUSD	en %	en MUSD	en %
Total engagement par signature	1 016	851	404	-165	-16,2	-447	-52,5
dont Confirmations de crédits documentaires	544	477	182	-67	-12,3	-295	-61,8
Ouvertures de crédits documentaires	188	171	41	-17	-9,0	-130	-76,0
Cautions et avals	251	189	164	-62	-24,7	-25	-13,2

Les engagements par signature ont enregistré une baisse de 52,5% contre une baisse de 16,2% en 2015.

2- Évolution des ressources d'exploitation

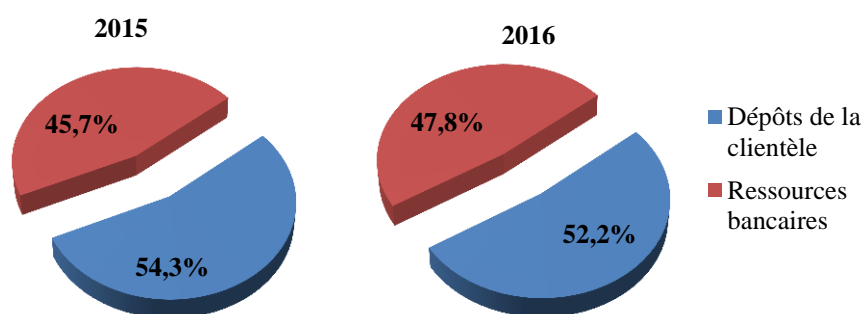
En 2016, les ressources des banques non-résidentes ont poursuivi leur tendance baissière enregistrée depuis 2013, soit (-5% ou -68 MUSD contre -20,3% ou -345 MUD en 2015). Cette baisse a concerné principalement les dépôts de la clientèle (-8,7% ou -64 MUSD) et les emprunts bancaires (-7,5% ou -41 MUSD).

Tableau 51: Évolution des ressources d'exploitation des banques non-résidentes

	2014	2015	2016	Variations			
				2015/2014		2016/2015	
				en MUSD	en %	en MUSD	en %
Ressources bancaires	852	619	615	-233	-27,3	-4	-0,6
Emprunts bancaires	743	549	508	-194	-26,1	-41	-7,5
Installées en Tunisie	213	134	169	-79	-37,1	35	26,1
Installées à l'étranger	530	415	339	-115	-21,7	-76	-18,3
Comptes ordinaires	109	70	107	-39	-35,8	37	52,9
Dépôts de la clientèle	847	735	671	-112	-13,2	-64	-8,7
Résidente	33	21	10	-12	-36,4	-11	-52,4
Non-résidente	814	714	661	-100	-12,3	-53	-7,4
Total ressources d'exploitation	1 699	1 354	1 286	-345	-20,3	-68	-5,0

Comparativement à 2015, la part des dépôts de la clientèle dans la structure des ressources a baissé de 2,1 points de pourcentage pour s'établir à 52,2%.

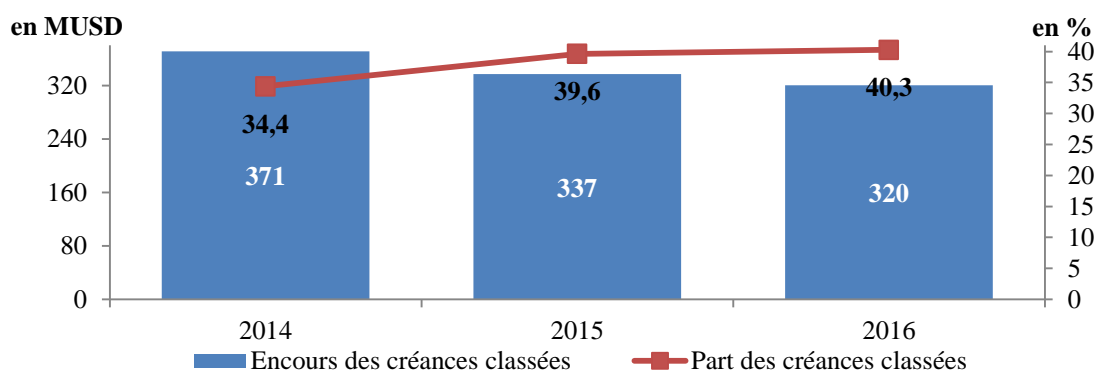
Graphique 22: Évolution de la structure des ressources d'exploitation des banques non-résidentes



3- Risque de crédit

L'encours des créances classées a connu en 2016 une baisse de 17 MUSD pour revenir à 320 MUSD dont 262 MUSD ou 81,9% reviennent à une banque qui connaît des difficultés liées à la conjoncture régionale. La part des créances classées s'est aggravée de 0,7 point de pourcentage par rapport à 2015 pour s'établir à 40,3%. Compte non tenu de cette banque, la part des créances classées serait de 13,9%.

Graphique 23: Évolution de l'encours et de la part des créances classées des banques non-résidentes



Le taux de couverture des créances classées par les provisions a baissé de 0,3 point de pourcentage pour revenir à 69,5%.

4- Exploitation

En 2016, la marge d'intérêt et le produit net bancaire des banques non-résidentes se sont maintenus au même niveau que 2015, soit 17,8 MUSD et 59,7 MUSD respectivement. En dépit de cette stagnation, le résultat net a augmenté de 8,9 MUSD ou 44,5% suite à une reprise de provisions effectuée par une banque de la place.

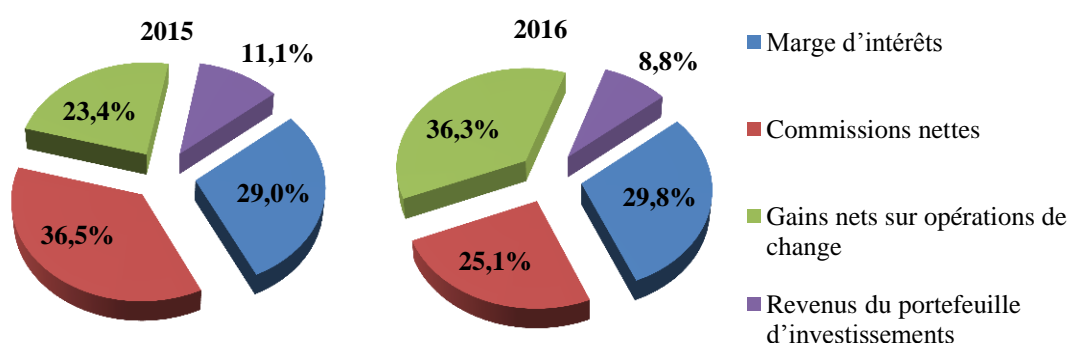
Tableau 52: Évolution du compte d'exploitation des banques non-résidentes

	2014	2015	2016	Variations			
				2015/2014		2016/2015	
				en MUSD	en %	en MUSD	en %
Marge d'intérêts	19,3	17,2	17,8	-2,1	-10,9	0,6	3,5
Commissions nettes	22,9	21,7	15,0	-1,2	-5,2	-6,7	-30,9
Gains nets sur opérations de change	14,6	13,9	21,7	-0,7	-4,8	7,8	56,1
Revenus du portefeuille d'investissements	12,2	6,6	5,2	-5,6	-45,9	-1,4	-21,2
Produit net bancaire	69,0	59,4	59,7	-9,6	-13,9	0,3	0,5
Charges opératoires	27,0	25,6	26,0	-1,4	-5,2	0,4	1,6
Dotations nettes aux provisions ³¹	17,8	9,3	-1,7	-8,5	-47,8	-11,0	-118,3
Résultat d'exploitation	22,3	22,8	33,6	0,5	2,2	10,8	47,4
Résultat net	19,8	20,0	28,9	0,2	1,0	8,9	44,5

La structure du PNB des banques non-résidentes demeure concentrée sur les gains nets sur opérations de change et sur les commissions nettes qui accaparent respectivement 36,3% et 25,1%. Toutefois, il est à noter que les commissions nettes ont connu une forte baisse de 30,9% ou 6,7 MUSD qui s'explique par la forte baisse des engagements par signature de 52,5% ou 447 MUSD pour ne représenter que le quart des emplois de ces banques, sachant qu'ils en représentaient presque la moitié auparavant.

³¹ Dotations nettes aux provisions et résultat de correction de valeurs sur les créances et le portefeuille investissement.

Graphique 24: Évolution de la structure du PNB des banques non-résidentes



Conséquemment à l'augmentation des charges opératoires, le coefficient d'exploitation s'est détérioré pour atteindre 43,6 % en 2016 contre 43,1% en 2015.

5- Analyse de l'adéquation des fonds propres

En dépit de l'augmentation du bénéfice dégagé au titre de l'année 2016, les fonds propres nets des banques non-résidentes sont en quasi-stagnation à un niveau de 99,1 MUSD.

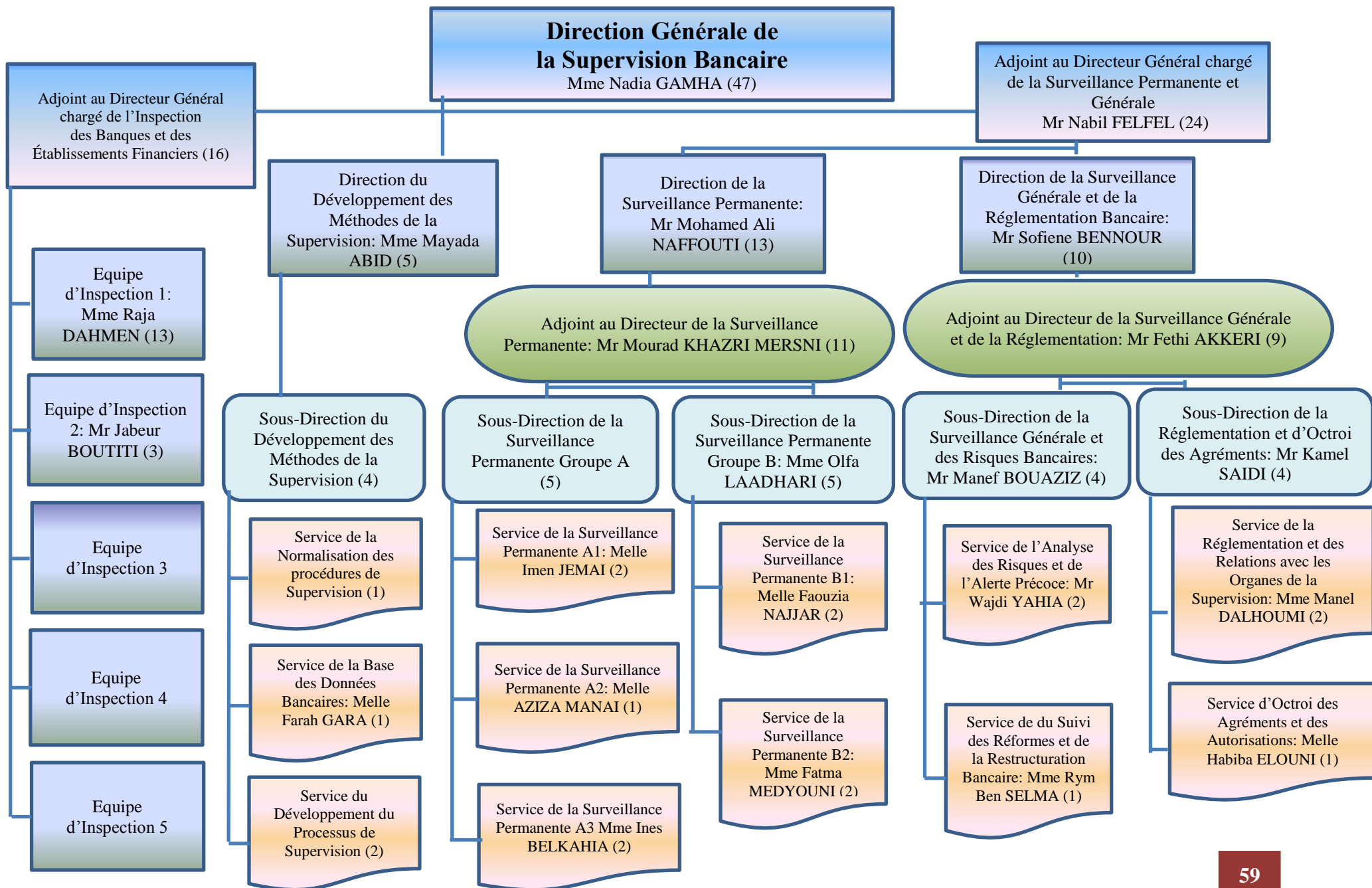
Compte tenu de la baisse des risques encourus de 34,7 MUSD ou 6,9% à fin 2016, le ratio de solvabilité des banques non-résidentes s'est amélioré de 1,5 point de pourcentage pour s'établir à 21,2% contre 19,7 % en 2015.

Tableau 53: Évolution des fonds propres et du ratio de solvabilité des banques non-résidentes

	2014	2015	2016	Variations			
				2015/2014		2016/2015	
				en MUSD	en %	en MUSD	en %
Fonds propres nets	87,3	98,8	99,1	11,5	13,2	0,3	0,3
Risques encourus	589,9	502,4	467,7	-87,5	-14,8	-34,7	-6,9
Ratio de solvabilité	14,8%	19,7%	21,2%	-	4,9	-	1,5

ANNEXES

Annexe 1 : Organigramme de la Direction Générale de la Supervision Bancaire



Annexe 2 : Principaux indicateurs du secteur bancaire Tunisien³²*Indicateurs de taille et de bancarisation(*)*

	2015	2016
Total actif MD	89328	99030
Effectif	20464	21138
Taux d'encadrement %	70,2	68,90
Réseau	1 700	1 774
Nombre de comptes (en milliers)	8 110	8 517
Nombre de DAB & GAB	2 249	2 385
Nombre de cartes bancaires (en milliers)	3 067	3 186
Nombre de transactions monétique en millions	57,6	64,7
Volume de transactions monétique (MD)	7191	8480

(*)Données brutes de la SMC adressées à la BCT

Indicateurs d'activité et d'exploitation

	2015	2016
Total Dépôts MD (*)	52074	56518
Total Crédits MD (*)	59581	65284
PNB MD	3097	3474
Coefficient d'exploitation %	49,2	49,0
Résultat net	643	779
ROA (%)	0,9	1
ROE (%)	10,2	10,8

(*)Données brutes de la SMC adressées à la BCT

Indicateurs financiers

%	2015	2016
Ratio de solvabilité	12	11,4
Ratio Tier 1	9,3	8,6
Part des créances classées	16,6	15,6
Taux de couverture des créances classées par les provisions	56,9	58,2

³² 23 banques résidentes.

Annexe 3 : Bilan, état des engagements hors bilan et état de résultat publiables des banques résidentes

1- Bilan

(en milliers de dinars)

	2015	2016
ACTIF		
1- Caisse et avoirs auprès de la BC et CCP	2 257 453	2 641 238
2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4 709 580	5 071 908
3- Créances sur la clientèle	53 593 324	58 956 113
4- Portefeuille-titres commercial	6 509 658	6 590 198
5- Portefeuille d'investissement	4 004 282	5 762 445
6- Valeurs immobilisées	1 154 833	1 221 103
7- Autres actifs	1 995 920	2 086 721
TOTAL ACTIF	74 225 050	82 329 727
PASSIF		
1- Banque Centrale, CCP	3 276 628	4 061 360
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	3 940 452	5 252 329
3- Dépôts et avoirs de la clientèle	52 334 777	57 026 951
4- Emprunts et ressources spéciales	5 460 611	5 999 810
5- Autres passifs	2 900 764	2 955 307
TOTAL PASSIF	67 913 232	75 295 757
CAPITAUX PROPRES		
1- Capital	3 117 144	3 312 737
2- Réserves	3 415 081	3 767 187
3- Actions propres	-5 102	-4 100
4- Autres capitaux propres	246 157	242 049
5- Résultats reportés	-1 106 200	-1 062 668
6- Résultats de l'exercice	643 328	778 565
7- Modifications comptables	1 410	200
TOTAL CAPITAUX PROPRES	6 311 819	7 033 970
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	74 225 051	82 329 727

2- État des engagements hors bilan (en milliers de dinars)

	2015	2016
PASSIFS ÉVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données en faveur de la clientèle	7 217 814	8 282 680
Crédits documentaires	3 476 314	4 031 982
Actifs donnés en garantie	2 305 000	3 582 000
Total passifs éventuels	12 999 129	15 896 663
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financements donnés en faveur de la clientèle	3 377 692	3 262 535
Engagements sur titres	51 910	40 238
Total engagements donnés	3 429 602	3 302 773
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financements reçus	2 358 741	2 501 823
Garanties reçues	17 414 491	19 589 105
Total engagements reçus	19 773 232	22 090 929

3- État de résultat

(en milliers de dinars)

	2015	2016
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 288 320	5 785 082
(+) INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	3 817 830	4 004 928
(+) COMMISSIONS	748 134	889 376
(+) GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES	515 611	593 796
(+) REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	206 745	296 982
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 191 688	2 311 141
(-) INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	2 127 678	2 244 224
(-) COMMISSIONS ENCOURUES	49 693	54 881
(-) PERTES SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES	14 318	12 036
MARGE D'INTÉRÊTS	1 690 153	1 760 704
PRODUIT NET BANCAIRE	3 096 632	3 473 941
(-) DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF	660 200	625 311
(-) DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	-31 001	-56 131
(+) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	41 908	40 574
(-) FRAIS DE PERSONNEL	1 151 849	1 282 887
(-) CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	371 190	417 679
(-) DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	133 951	145 989
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	852 352	1 098 780
SOLDE EN GAIN (+) /PERTE (-) PROVENANT DES AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES	-13 100	-23 604
(-) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	195 780	221 012
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	643 472	854 164
SOLDE EN GAIN (+) /PERTE (-) PROVENANT DES ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES	144	75 599
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	643 328	778 565
(+) EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES (net d'impôts)	1 410	200
RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES	644 738	778 765

Annexe 4 : Bilan et état de résultat des établissements de leasing

1- Bilan

(en milliers de dinars)

	2015	2016
ACTIFS		
1- Liquidités et équivalents de liquidités	152 858	67 806
2- Créances sur la clientèle	3 179 977	3 355 990
3- Portefeuille-titres de placement	15 408	18 876
4- Portefeuille d'investissement	146 530	145 957
5- Valeurs immobilisées	41 609	40 067
6- Autres actifs	49 953	52 094
TOTAL DES ACTIFS	3 586 335	3 680 789
PASSIFS		
1- Concours bancaires et autres passifs financiers	20 845	31 338
2- Dettes envers la clientèle	43 378	43 902
3- Emprunts et ressources spéciales	2 656 111	2 801 538
4- Fournisseurs et comptes rattachés	179 360	267 476
5- Autres passifs	52 183	43 181
TOTAL DES PASSIFS	2 951 878	3 187 435
CAPITAUX PROPRES		
1-Capital social	374 950	234 950
2- Réserves	174 723	165 645
3-Prime d'émission	8 830	8 830
4-Résultats reportés	30 149	38 168
5-Autres capitaux propres	-1 815	-2 425
6-Réserves pour risques généraux	220	0
7- Modification comptable	-60	-552
8- Résultat de l'exercice	47 461	48 737
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	634 457	493 354
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	3 586 335	3 680 789

2- État de résultat

(en milliers de dinars)

	2015	2016
PRODUITS D'EXPLOITATION		
(+) INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS DE LEASING	303 028	318 715
(+) INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	-174 383	-180 855
(+) PRODUITS DES PLACEMENTS	8 974	11 351
(+) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	6 921	7 799
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	144 541	157 011
CHARGES D'EXPLOITATION		
(-) CHARGES DE PERSONNEL	36 525	38 082
(-) DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS PROPRES	4 735	4 493
(-) DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CRÉANCES RADIÉES	21 871	20 388
(-) DOTATIONS (REPRISES) NETTES AUX AUTRES PROVISIONS	818	3 249
(-) AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	19 880	21 450
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	83 830	87 662
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	60 711	69 350
(+) AUTRES GAINS ORDINAIRES	2 127	2 524
(-) AUTRES PERTES ORDINAIRES	-133	-1 261
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES AVANT IMPÔT	62 705	70 612
(-) IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS	-15 244	-21 875
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	47 461	48 737

Annexe 5 : Bilan, état des engagements hors bilan et état de résultat des banques non-résidentes

1- Bilan *(en milliers de dollars)*

	2015	2016
ACTIF		
1- Caisse et avoirs auprès de la BC et CCP	31 391	83 363
2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	1 105 030	1 024 279
3- Créances sur la clientèle	300 814	213 868
4- Portefeuille-titres commercial	68 446	71 490
5- Portefeuille d'investissement	116 257	106 522
6- Valeurs immobilisées	16 271	15 295
7- Autres actifs	12 988	19 600
TOTAL ACTIF	1 651 196	1 534 418
PASSIF		
1- Banques Centrale, CCP	12 127	11 454
2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	557 502	538 528
3- Dépôts et avoirs de la clientèle	731 327	670 211
4- Emprunts et ressources spéciales	43 990	32 211
5- Autres passifs	62 169	48 233
TOTAL PASSIF	1 407 116	1 300 637
CAPITAUX PROPRES		
1- Capital	154 831	154 169
2- Réserves	54 635	55 203
3- Actions propres	0	0
4- Autres capitaux propres	1 000	1 000
5- Résultats reportés	13 609	-5 500
6- Résultats de l'exercice	20 005	28 910
7- Modifications comptables	0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	244 080	233 782
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	1 651 196	1 534 418

2- État des engagements hors bilan *(en milliers de dollars)*

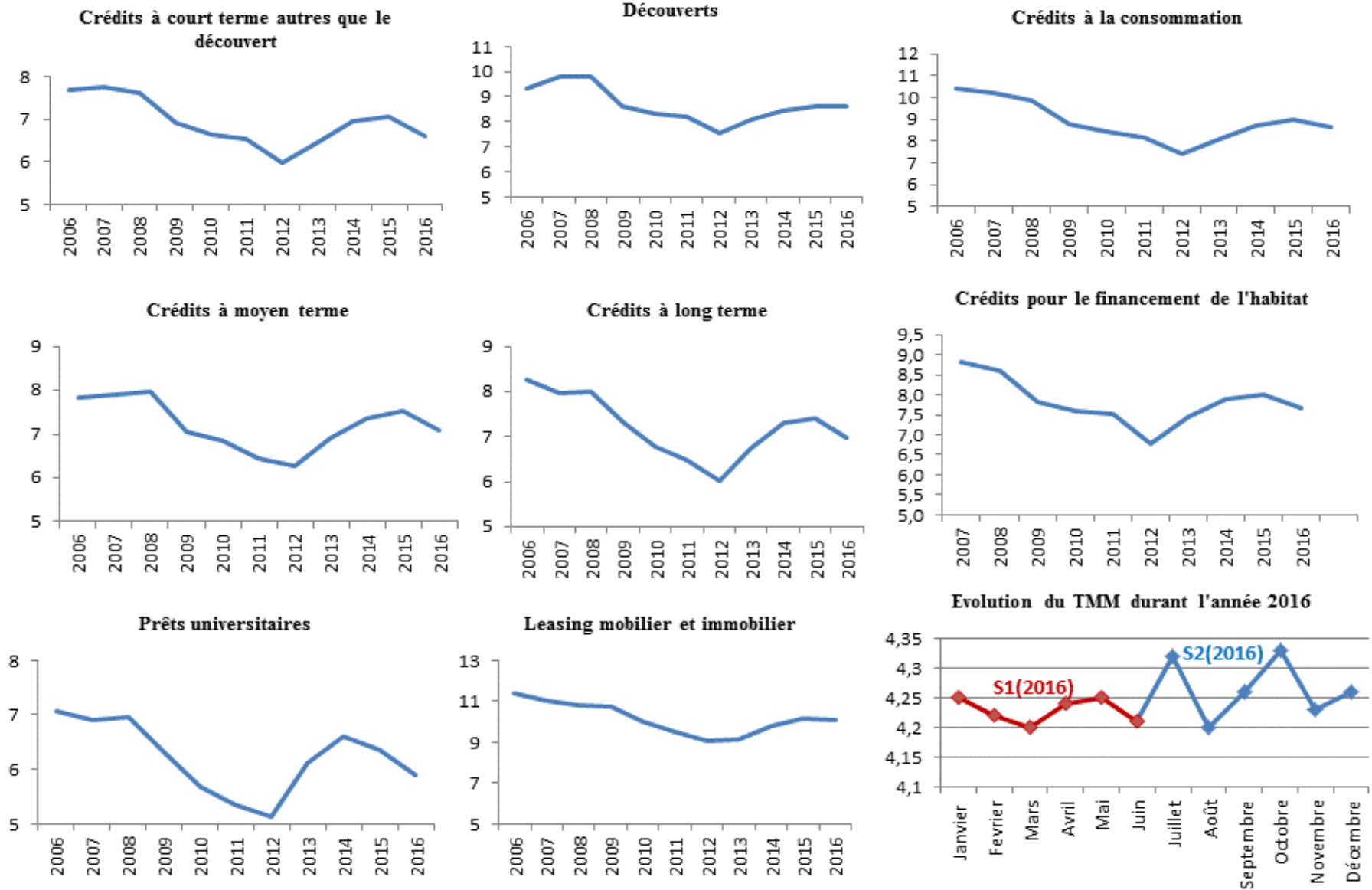
	2015	2016
PASSIFS ÉVENTUELS		
Cautions, avals et autres garanties données en faveur de la clientèle	298 592	259 363
Crédits documentaires	559 299	216 831
Actifs donnés en garantie	0	7 830
Total passifs éventuels	857 891	484 023
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements de financements donnés en faveur de la clientèle	21 500	27 733
Engagements sur titres	99	286
Total engagements donnés	21 600	28 019
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de financements reçus	3 955	46 513
Garanties reçues	259 650	220 451
Total engagements reçus	263 605	266 965

3- État de résultat

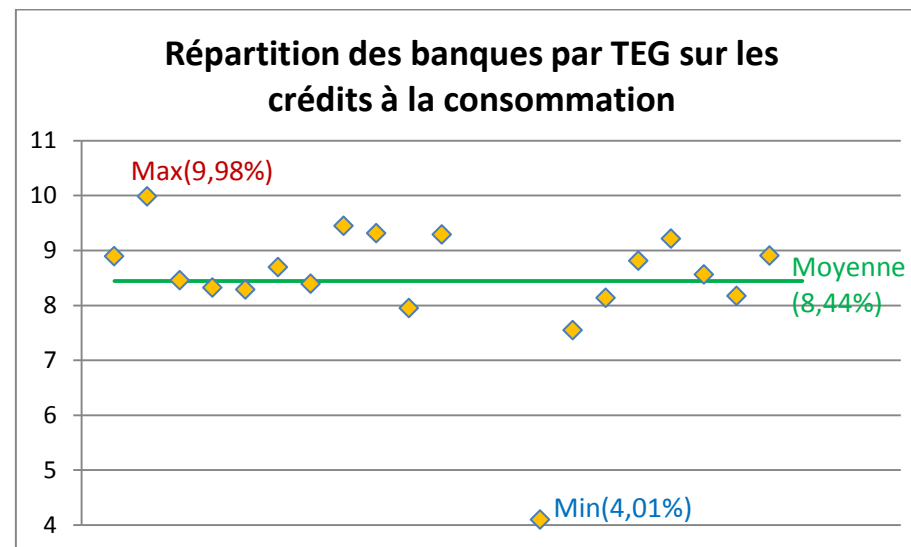
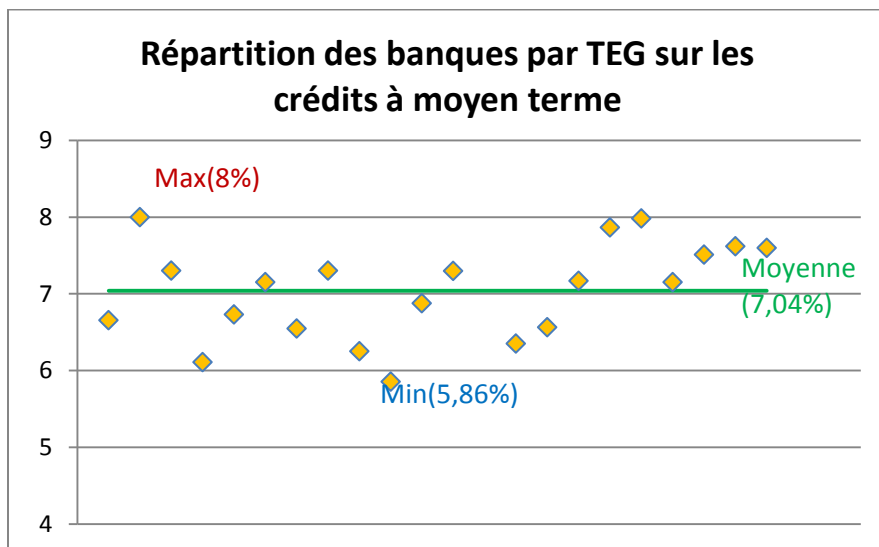
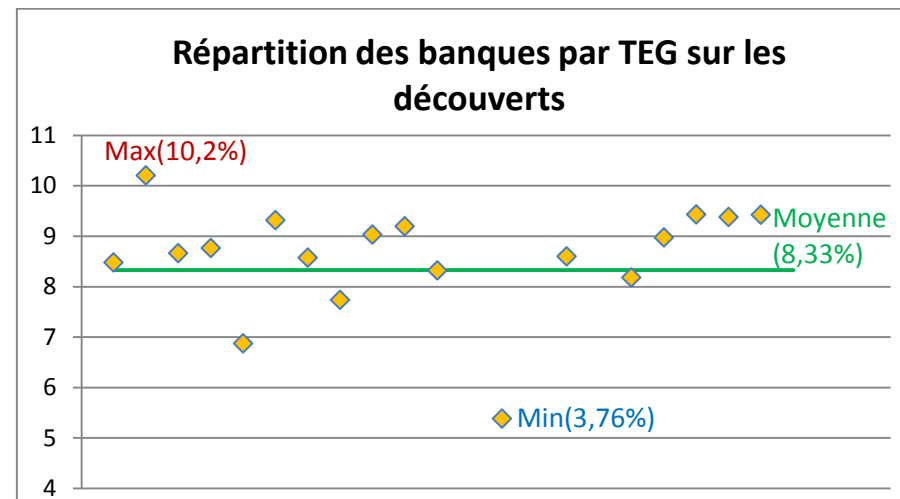
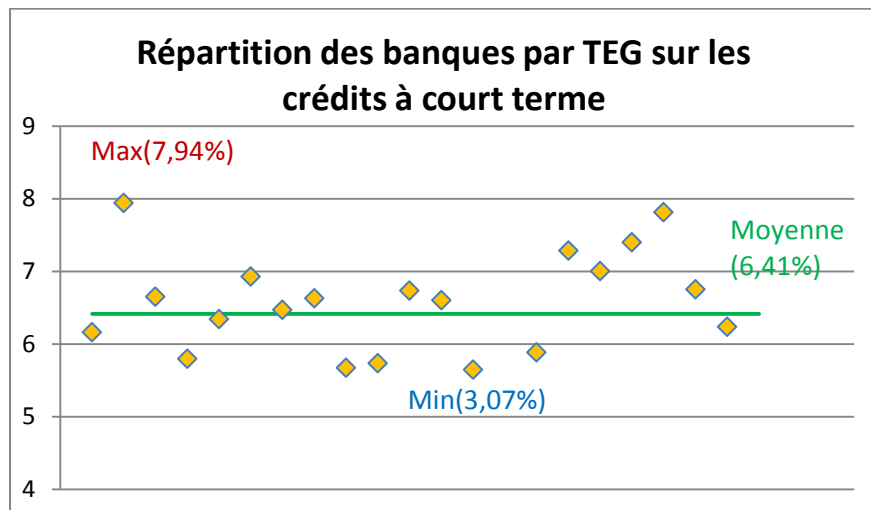
(en milliers de dollars)

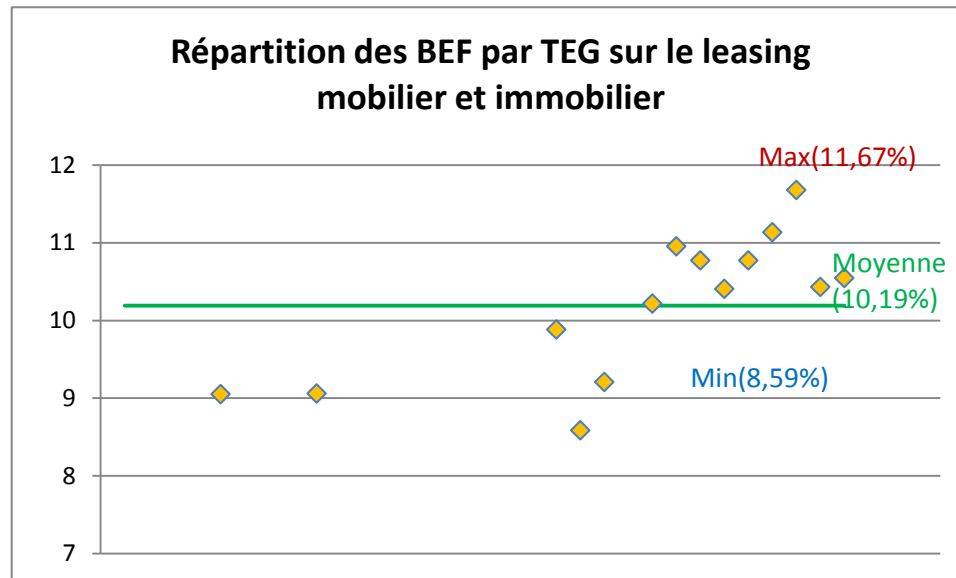
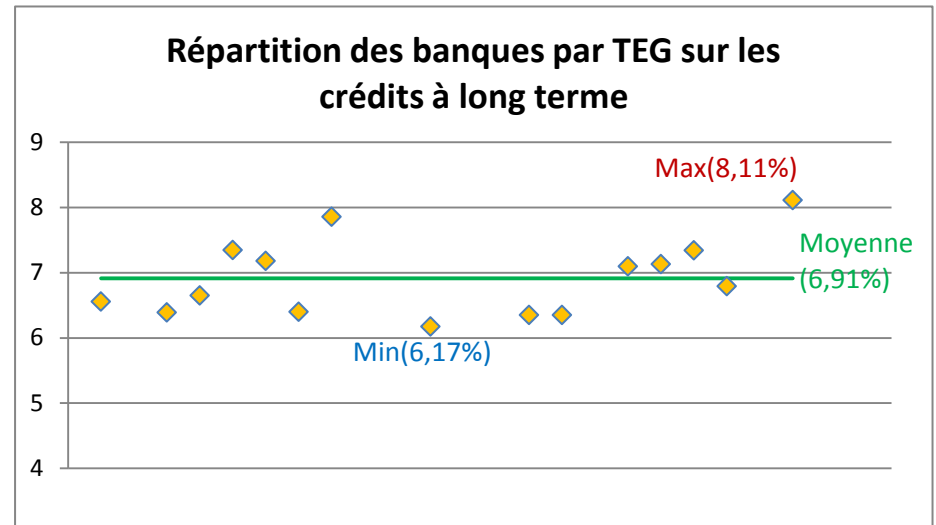
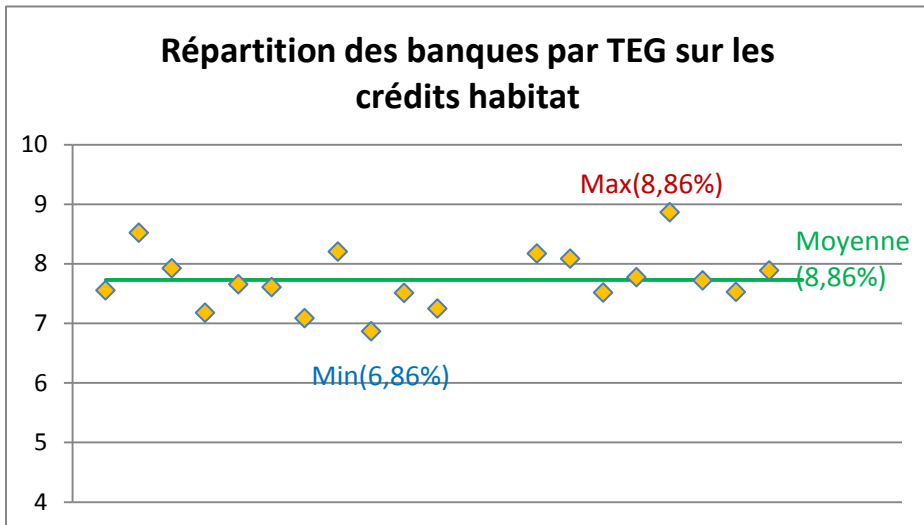
	2015	2016
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	64 956	65 315
(+) INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS	21 756	22 944
(+) COMMISSIONS	22 058	15 360
(+) GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES	14 580	21 676
(+) REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	6 563	5 335
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	5 524	5 672
(-) INTÉRÊTS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILÉES	4 515	5 236
(-) COMMISSIONS ENCOURUES	349	411
(-) PERTES SUR PORTEFEUILLE TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES	659	24
PRODUIT NET BANCAIRE	59 432	59 643
(-) DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES, HORS BILAN ET PASSIF	9 199	-3 707
(-) DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTAT DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	51	1 939
(+) AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	174	86
(-) FRAIS DE PERSONNEL	15 442	17 079
(-) CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	10 143	8 891
(-) DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	1 938	1 917
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	22 834	33 610
SOLDE EN GAIN (+) /PERTE (-) PROVENANT DES AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES	15	-218
(-) IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	2 844	2 975
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	20 005	30 416
SOLDE EN GAIN (+) /PERTE (-) PROVENANT DES ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES	0	-1 507
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	20 005	28 910
(+) EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES (net d'impôts)	0	0
RÉSULTAT APRÈS MODIFICATIONS COMPTABLES	20 005	28 910

Annexe 6 : Évolution des taux effectifs moyens par catégorie de concours 2006-2016



Annexe 7: Évolution des TEGs par catégorie de concours et par établissement de crédit courant 2016





Annexe 8 : Liste des banques agréées et en activité

1/ BANQUES

RAISON SOCIALE	DATE DE CRÉATION	ADRESSE	TÉLÉPHONE	FAX	SITE WEB
ARAB TUNISIAN BANK (ATB)	1982	9, Rue Hédi NOUIRA 1001-TUNIS	71 351 155	71 342 852 71 353 140	www.atb.com.tn
BANQUE FRANCO-TUNISIENNE (BFT)	1879	Cité Ennacim, Rue Aboubaker Achahid, Montplaisir, le Belvédère-1002 TUNIS	71 903 755	71 903 910	-
BANQUE NATIONALE AGRICOLE (BNA)	1959	05 Rue de Syrie 1002 TUNIS	71 831 000 71 831 200	71 832 807	www.bna.com.tn
BANQUE ATTIJARI DE TUNISIE	1968	24, Rue Hédi Karray Centre Urbain Nord - 1080 TUNIS	70 012 606 70 012 401	71 235 636	www.attijaribank.com.tn
BANQUE DE TUNISIE (BT)	1884	2, Rue de Turquie Place 14 janvier 1001 TUNIS	71 125 500	71 125 410	www.bt.com.tn
BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE (BTS)	1998	56, Avenue Mohamed V - 1002 TUNIS	71 844 040	71 845 537	www.bts.com.tn
AMEN BANK (AB)	1967	Avenue Mohamed V- 1002 TUNIS	71 148 000	71 833 517	www.amenbank.com.tn
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE (BIAT)	1976	70-72, Av.Habib. BOURGUIBA 1000 TUNIS	71 340 733 31 311 000	71 342 820	www.biat.com.tn

RAISON SOCIALE	DATE DE CRÉATION	ADRESSE	TÉLÉPHONE	FAX	SITE WEB
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE (STB)	1957	Rue Hédi NOUIRA 1001 - TUNIS	71 340 477 71 258 000	71 340 009	www.stb.com.tn
UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI)	1961	139, Avenue de la Liberté 1002-TUNIS	81 100 000	71 842 308	www.ubcinet.net
UNION INTERNATIONALE DE BANQUES (UIB)	1964	65, Av. Habib BOURGUIBA 1001 TUNIS	81 102 020	71 218 009	www.uib.com.tn
BANQUE DE L'HABITAT (BH)	1989	18 Avenue MOHAMED V 1002 TUNIS	71 126 000	71 337 957 71 784 417	www.bh.com.tn
CITIBANK (Branche ON - SHORE)	1989	55, Avenue Jugurtha-Belvédère TUNIS 1002	71 113 300	71 785 556	-
ARAB BANKING CORPORATION (ABC-TUNISIE)	1999	BP n° 57 Rue du Lac d'Annecy 1053 Les berges du Lac	71 861 861	71960 406 71 960 427 71 860 921	www.arabbanking.com
BANQUE TUNISO-KOWEITIENNE (BTK)	1981	10, bis Avenue MOHAMED V BP:49 -1001 TUNIS	71 204 000	71 343 106 71 343 502	www.btknet.com
TUNISIAN SAUDI BANK (TSB)	1981	32, Rue Hédi Karray BP n°20 Cité Mahrajène, TUNIS	71 232 133	71 753 233	www.stusidbank.com.tn
QATAR NATIONAL BANK - TUNIS (QNB)	1982	Centre Urbain Nord BP 320-1080 TUNIS	36 005 000	71 713 111	www.qnb.com.tn

BANQUE DE TUNISIE & DES EMIRATS (BTE)	1982	5 Bis, Rue Mohamed BADRA 1002 TUNIS	71 112 000	71 287 409 71 783 756	www.bte.com.tn
BANQUE TUNISO-LIBYENNE (BTL)	1983	Boulevard de la terre Lot AFH E 12 BP n°382 Centre urbain Nord	71 901 350	71 902 808	www.btl.com.tn
BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (BFPME)	2005	34, Rue Hedi Karray Centre Urbain Nord- Menzah IV 1004 TUNIS	71 102 200	71 102 202	www.bfpme.com.tn
BANQUE ZITOUNA (BZ)	2008	2 Boulevard qualité de vie 2015 le Kram	71 164 000 81 105 555	71 165 000	www.banquezitouna.com
AL BARAKA BANK TUNISIA	1983	88, Av. Hédi Chaker 1002 TUNIS	71 790 000	71 780 235 71 792 156	www.albarakabank.com.tn
WIFAK INTERNATIONAL BANK (WIB)	2015	Avenue Habib Bourguiba 4100- Médenine	75 643 000	75 649 988	www.wifakbank.com

2/ ETABLISSEMENTS FINANCIERS

A/ ETABLISSEMENTS DE LEASING

RAISON SOCIALE	DATE DE CRÉATION	ADRESSE	TÉLÉPHONE	FAX	SITE WEB
ATTIJARI LEASING	1994	Rue du lac d'annecy 1053 les berges du lac	71 862 122	71 861 545	www.attijarileasing.com.tn
TUNISIE LEASING	1984	Centre Urbain Nord Av Hedi Karray 1082 Cité Mahrajène TUNIS	70 132 000	71 230 555 71 232 020	www.tunisieleasing.com.tn
CIE. INTERNATIONALE DE LEASING	1992	16, Avenue JEAN JAURES 1001-TUNIS	71 336 655	71 337 009	-
ARAB TUNISIAN LEASE	1993	Ennour Building Centre Urbain Nord 1082 Cité Mahrajène TUNIS	70 135 000	71 767 300	www.atl.com.tn
ARAB INTERNATIONAL LEASE	1996	11, Rue Hédi NOUIRA- BP n°280- 1000 TUNIS	71 349 100	71349 940	-
MODERN LEASING	1996	Immeuble Assurances Salim- LOT AFH-BC 5- Centre Urbain Nord-1082 TUNIS Mahrajene	71 189 700	71 949 335	www.modernleasing.com.tn
BEST LEASE	1999	54, Av Charle Nicole Mutuelleville	71 799 011	71 798 719	www.bestlease.com.tn
HANNIBAL LEASE	2001	Rue du lac Malaren 1 ^{er} étage Imm Triki Les Berges du lac 1053 TUNIS	71 139 400	71 139 460	www.hannibalease.com.tn

B/ ETABLISSEMENTS DE FACTORING

RAISON SOCIALE	DATE DE CRÉATION	ADRESSE	TÉLÉPHONE	FAX	SITE WEB
TUNISIE FACTORING	1999	Centre Urbain Nord, Avenue Hedi Karray 1082 Cité Mahrajène TUNIS	70 132 010	71 230 280	www.tunisiefactoring.com.tn
UNIFACTOR	2000	Ennour Building Centre Urbain Nord 1004 TUNIS	71 234 000	71 233 300	www.unifactor.com.tn
MED FACTOR	2010	GP1 Km 12 EZZAHRA BEN AROUS- TUNIS	71 454 545	71 450 933	www.poulinagroupholding.com

C/ BANQUES D'AFFAIRES

RAISON SOCIALE	DATE DE CRÉATION	ADRESSE	TÉLÉPHONE	FAX	SITE WEB
INTERNATIONAL MAGHREB MERCHANT BANK	1995	87, Avenue Jugurtha 1082 Mutuelleville TUNIS	71 800 266	71 800 410	www.imbank.com.tn
CAPITAL AFRICAN PARTNERS BANK (CAP BANK)	1998	10 Bis Rue Mahmoud El Matri Mutuelleville 1002-TUNIS	71 143 800 71 143 801	71 891 878	-

3/ BANQUES OFF SHORE INSTALLEES EN TUNISIE

RAISON SOCIALE	DATE DE CRÉATION	ADRESSE	TÉLÉPHONE	FAX	SITE WEB
NORTH AFRICA INTERNATIONAL BANK (NAIB)	1983	Av. Khereddine Pacha lotissement Ennassim 1002 TUNIS	71 950 800	71 950 840	www.naibank.com
ALUBAF INTERNATIONAL BANK (FILIALE ALUBAF INTERNATIONAL BANK BAHREIN) (ALUBAF)	1985	Jardins du lac 2 - 1053 TUNIS	70 015 600	71 903 915 71 902 438	-
TUNISIAN FOREIGN BANK (TFB)	1979	Angle Avenue Mohamed V et Rue 8006 Monplaisir, TUNIS	71 950 100	71 950 016	tfbank.fr
TUNIS INTERNATIONAL BANK (TIB)	1982	18, Av. des ETATS-UNIS – 1002 TUNIS	71 782 411	71 782 479	www.tib.com.tn
LOAN AND INVESTMENT CO (LINC)	1980	Les Berges du Lac II, Zone 5, Lotissement Ennakhil, Cité les Pins	71 967 200	71 967 145	-
CITIBANK (Branche off shore)	1976	55, Av.Jughurtha 1002 TUNIS	71 113 300	71 785 556	-
ARAB BANKING CORPORATION (ABC)	1993	BP n°57, Rue du Lac d'Annecy 1053 Les Berges du Lac	71 861 861	71 860 921 71 862 757	www.arabbanking.com

4/ BUREAUX DE REPRESENTATION DE BANQUES ETRANGERES OUVERTS EN TUNISIE

RAISON SOCIALE	DATE DE CRÉATION	ADRESSE	TÉLÉPHONE	FAX	SITE WEB
THE ARAB INVESTMENT COMPANY	1982	Immeuble « La Résidence du Lac » Bloc E 23 Berges du Lac Route de la Marsa TUNIS	71 860 086 71 860 778	71 860 012	www.taic.com
CREDIT AGRICOLE-CORPORATE AND INVESTMENT BANK	1992	Immeuble A.M.G. Rue du lac Windermere 1053- Les Berges du lac	71 960 019	71 960 029	-
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT ET PROPARGO	1991	Immeuble Meniar Bloc B, Rue du Lac d'Ourmia 1053 Les Berges du Lac	71 861 799	71 861 825	www.afd-tunisie.org
BANCA MONTE DEI PASCHI DI SIENA	2000	Immeuble Msedi Gouiâ apt A2.2 2 ^{ème} étage, Rue du lac constance les berges du lac	71 961 060	71 961 060	www.mbs.it
CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC-BANQUES)	2003	Imm. Carthage Center Rue du Lac de Constance 1053 Les Berges du Lac, TUNIS	71 962 333	71 961 024	www.cic-banque.fr
INTESA SANPAOLO (S.P.A.)	2004	Immeuble Blue Center - Rue du Lac de Constance - Appartement n°6 - Les Berges du Lac - 1053 TUNIS	71 965 733 71 965 820	71 965 923	-
ICCREA BANCAIMPRESA	2007	Immeuble Mazars, Rue du Lac Ghar El Melh Les Berges du Lac 1053 TUNIS	71 904 866 71 903 281 71 903 488	71 904 746	www.iccreabancaimpresa.it
AMERICAN EXPRESS TUNISIE	-	6 Rue du lac Toba, Bureau n°23- 1053 TUNIS, les berges du lac	71 960 738	71 961 575	www.americanexpress.com.bh
NOOR ISLAMIC BANK	2008	2 Rue Hadrumète- mutuelleville- 1002 TUNIS Belvédère	71 892 299 71 893 145	71 892 356	-

Annexe 9 : Répartition par région, par gouvernorat et par banque du réseau d'agences au 31/12/2016

RÉGIONS	BANQUES PUBLIQUES					TOTAL BANQUES PUBLIQUES (1)	BANQUES PRIVÉES													TOTAL BANQUES PRIVÉES (2)	TOTAL BANQUES MIXTES (3)			TOTAL BANQUES (1)+(2)+(3)		
	GOVERNORATS	BNA	STB	BH	ZITOUNA		BTS	ATB	BFT	ATTLJARI	BT	AMEN BANK	BIAT	UBCI	UIB	CITI-BANK	BTK	QNB	ABC		Al Baraka	WIB	TSB		BTE	BTL
GRAND TUNIS	43	40	49	40	1	173	60	6	86	48	85	78	46	50	1	20	17	9	13	1	519	11	13	4	28	721
TUNIS	23	29	26	29	1	108	37	4	54	31	56	52	28	34	1	13	11	6	8	1	336	6	7	1	14	458
ARIANA	6	2	9	4	0	21	8	1	17	7	14	11	7	9	0	4	2	1	1		82	1	3	1	5	108
BEN AROUS	10	7	13	7	0	37	12	1	12	8	12	11	9	5	0	3	3	2	3		81	3	3	1	7	125
MANOUBA	4	2	1	0		7	3	0	3	2	3	4	2	2	0	0	1	0	1		21	1	0	1	2	30
CENTRE EST	41	35	35	26	1	138	25	1	47	29	37	68	37	36	1	7	11	2	13	2	316	8	7	4	19	473
SFAX	16	12	9	11	1	49	11	1	19	8	16	28	19	13	1	4	5	1	5	1	132	2	2	2	6	187
SOUSSE	11	11	14	7	0	43	8	0	16	8	12	22	11	13	0	2	5	1	2	1	101	3	3	1	7	151
MAHDIA	5	4	5	3	0	17	3	0	4	3	4	6	1	2	0	0	0	0	1		24	1	0	0	1	42
MONASTIR	9	8	7	5	0	29	3	0	8	10	5	12	6	8	0	1	1	0	5		59	2	2	1	5	93
CENTRE OUEST	22	7	6	3	0	38	3	0	5	4	4	5	2	7	0	0	1	0	1	0	32	1	1	0	2	72
SIDI BOUZID	5	3	1	1	0	10	1	0	2	1	1	2	1	3	0	0	0	0	0		11	0	0	0	0	21
KASSERINE	6	2	3	1	0	12	1	0	1	1	2	1	0	2	0	0	1	0	0		9	0	0	0	0	21
KAIROUAN	11	2	2	1	0	16	1	0	2	2	1	2	1	2	0	0	0	0	1		12	1	1	0	2	30
NORD-EST	25	22	18	14	0	79	17	0	25	15	16	27	16	21	0	3	2	0	3	0	145	2	2	3	7	231
NABEUL	15	14	9	8	0	46	9	0	17	9	13	16	10	11	0	2	2	0	2		91	1	1	2	4	141
BIZERTE	7	6	8	4	0	25	7	0	6	4	2	8	5	8	0	1	0	0	1		42	1	1	1	3	70
ZAGHOUANE	3	2	1	2	0	8	1	0	2	2	1	3	1	2	0	0	0	0	0		12	0	0	0	0	20
NORD-OUEST	25	11	7	3	0	46	6	0	8	9	4	8	4	5	0	0	1	0	1	0	46	0	1	0	1	93
SILIANA	6	1	1	1	0	9	1	0	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0		5	0	0	0	0	14
EL KEF	5	3	1	1	0	10	1	0	3	2	1	2	1	1	0	0	0	0	0		11	0	0	0	0	21
BEJA	8	2	2	0	0	12	2	0	1	2	2	3	2	1	0	0	1	0	1		15	0	1	0	1	28
JENDOUBA	6	5	3	1	0	15	2	0	3	4	0	2	1	3	0	0	0	0	0		15	0	0	0	0	30
SUD-EST	11	10	7	7	0	35	14	0	15	7	10	6	5	7	0	3	2	0	2	2	73	2	1	2	5	113
GABES	5	4	2	2	0	13	6	0	5	2	4	2	2	3	0	1	1	0	1		27	1	1	1	3	43
MEDENINE	6	6	5	5	0	22	8	0	10	5	6	4	3	4	0	2	1	0	1	2	46	1	0	1	2	70
SUD-OUEST	9	8	6	8	0	31	4	0	16	2	4	4	1	8	0	0	0	0	1	40	0	0	0	0	71	
KEBILI	1	2	1	2	0	6	1	0	3	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0		6	0	0	0	0	12
TATAOUINE	1	2	2	3	0	8	1	0	4	0	1	1	0	2	0	0	0	0	0		9	0	0	0	0	17
TOZEUR	2	1	1	1	0	5	1	0	2	1	1	1	0	3	0	0	0	0	0		9	0	0	0	0	14
GAFSA	5	3	2	2	0	12	1	0	7	1	1	1	1	3	0	0	0	0	0	1	16	0	0	0	0	28
TOTAL	176	133	128	101	2	540	129	7	202	114	160	196	111	134	2	33	34	11	33	6	1172	24	25	13	62	1774

Annexe 10 : Répartition par région, par gouvernorat et par établissement de leasing du réseau d'agences au 31/12/2016

REGIONS	ETABLISSEMENTS DE LEASING 2016								TOTAL
GOVERNORATS	TL	CIL	ATL	ATTIJ,L	ML	AIL	BL	HL	
GRAND TUNIS	2	2	2	3	1	1	2	1	14
TUNIS	1	1	1	2	1	1	1	1	9
ARIANA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BEN AROUS	1	1	1	1	0	0	1	0	5
MANOUBA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CENTRE EST	3	3	2	2	2	2	2	2	18
SFAX	1	2	1	1	1	1	1	1	9
SOUSSE	1	1	1	1	1	1	1	1	8
MAHDIA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MONASTIR	1	0	0	0	0	0	0	0	1
CENTRE OUEST	1	0	0	0	0	0	0	0	1
SIDI BOUZID	1	0	0	0	0	0	0	0	1
KASSERINE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
KAIROUAN	0	0	0	0	0	0	0	0	0
NORD-EST	1	1	2	0	0	1	3	1	9
NABEUL	1	1	1	0	0	1	1	1	6
BIZERTE	0	0	1	0	0	0	1	0	2
ZAGHOUANE	0	0	0	0	0	0	1	0	1
NORD-OUEST	1	1	0	0	1	0	1	1	5
SILIANA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EL KEF	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BEJA	1	1	0	0	1	0	1	1	5
JENDOUBA	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SUD-EST	2	1	1	0	0	1	1	2	8
GABES	1	1	0	0	0	1	1	1	5
MEDENINE	1	0	1	0	0	0	0	1	3
SUD-OUEST	1	1	1	0	0	0	0	0	3
KEBILI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TATAOUINE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOZEUR	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GAFSA	1	1	1	0	0	0	0	0	3
TOTAL	11	9	8	5	4	5	9	7	58

Annexe 11 : Évolution des indices TUNINDEX et TUNBANK

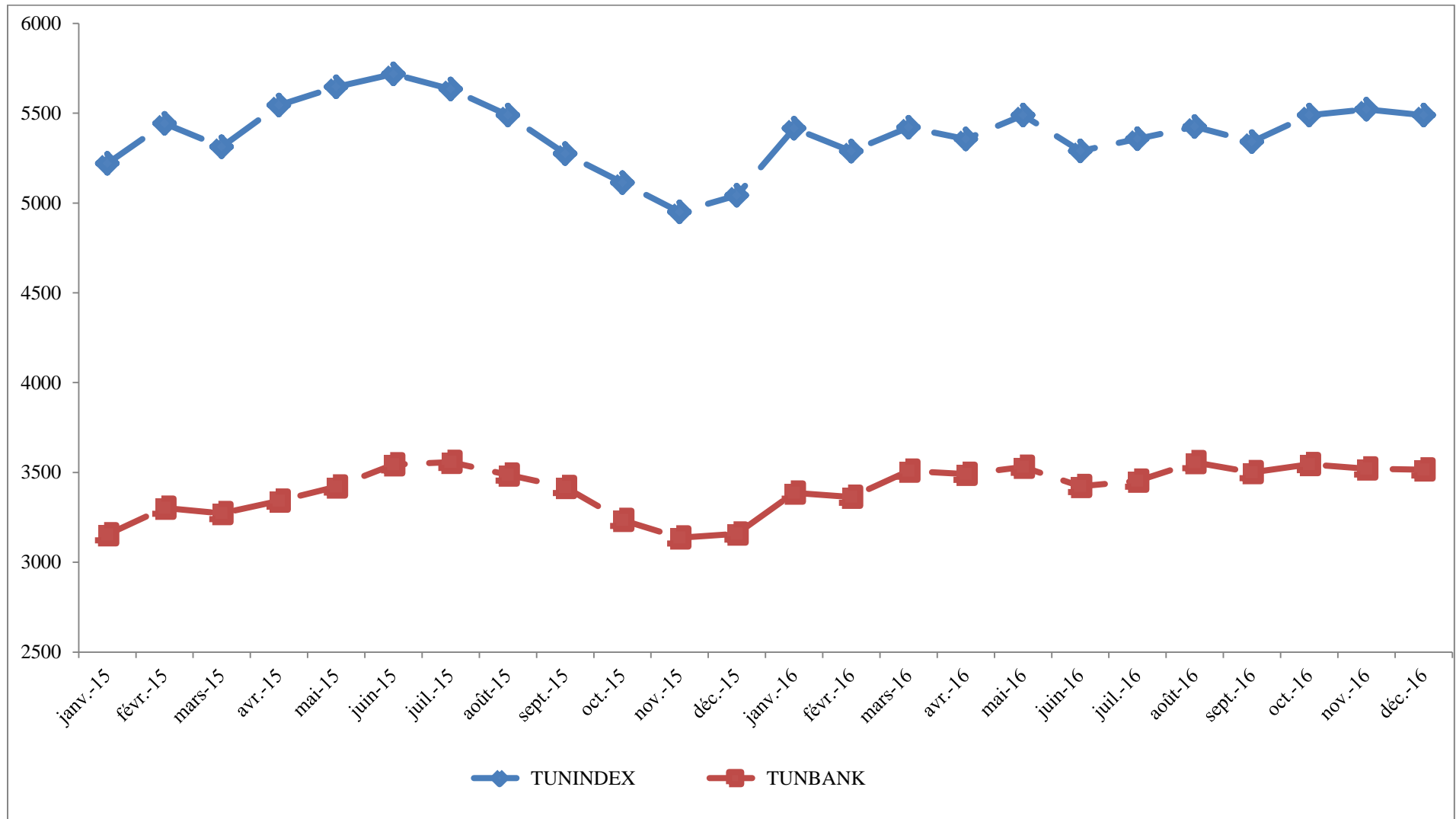


TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES

MOT DU GOUVERNEUR.....	5
CHAPITRE 1: ÉVOLUTION DU DISPOSITIF REGLEMENTAIRE, PRUDENTIEL, INSTITUTIONNEL ET OPERATIONNEL ET ACTIVITE DE LA SUPERVISION	8
SECTION I- RENFORCEMENT DU CADRE REGLEMENTAIRE, PRUDENTIEL ET OPERATIONNEL DE LA SUPERVISION BANCAIRE.....	8
1- <i>Mise en place des instances créées par la loi n°2016-48.....</i>	<i>8</i>
2- <i>Renforcement du cadre prudentiel.....</i>	<i>11</i>
3- <i>Renforcement du cadre opérationnel de la supervision bancaire.....</i>	<i>14</i>
SECTION II- COOPERATION INTERNATIONALE	16
1- <i>Participations aux conférences.....</i>	<i>16</i>
2- <i>Coopération avec les autorités de régulation étrangères</i>	<i>16</i>
3- <i>Adhésion au dispositif du « Legal Entity Identifier « LEI ».....</i>	<i>17</i>
SECTION III- ACTIVITE DE LA SUPERVISION BANCAIRE	17
1- <i>Agréments.....</i>	<i>17</i>
2- <i>Activités de surveillance des BEF</i>	<i>18</i>
3- <i>Principales mesures disciplinaires prises</i>	<i>20</i>
CHAPITRE 2 : STRUCTURE ET PHYSIONOMIE DU SECTEUR BANCAIRE TUNISIEN.....	22
SECTION I- STRUCTURE DU SECTEUR BANCAIRE SELON LA NATURE DE L'ACTIVITE	22
SECTION II- STRUCTURE DU SECTEUR BANCAIRE SELON LA NATURE DE L'ACTIONNARIAT	23
1- <i>Banques résidentes.....</i>	<i>23</i>
2- <i>Banques non-résidentes</i>	<i>24</i>
3- <i>Établissements de leasing.....</i>	<i>24</i>
SECTION III- ANALYSE DE LA CONCENTRATION DU SECTEUR BANCAIRE.....	24
1- <i>Concentration au niveau des banques résidentes</i>	<i>25</i>
2- <i>Concentration au niveau des établissements de leasing.....</i>	<i>26</i>
3- <i>Concentration au niveau des banques non-résidentes.....</i>	<i>27</i>
SECTION IV- BANCARISATION	27
CHAPITRE 3: ACTIVITE ET RESULTAT DES BANQUES ET DES ETABLISSEMENTS FINANCIERS.....	29
SECTION I- ANALYSE DE LA STRUCTURE BILANCIELLE DU SECTEUR BANCAIRE	29
SECTION II- ACTIVITE ET EXPLOITATION DES BANQUES RESIDENTES.....	30
1- <i>Évolution des emplois d'exploitation.....</i>	<i>30</i>
2- <i>Évolution des ressources d'exploitation</i>	<i>32</i>
3- <i>Indicateurs de risques et de solidité financière</i>	<i>34</i>
4- <i>Exploitation et indicateurs de rentabilité</i>	<i>38</i>
5- <i>Analyse de l'adéquation des fonds propres.....</i>	<i>42</i>

SECTION III- ACTIVITE ET EXPLOITATION DES BANQUES S'ADONNANT A DES OPERATIONS ISLAMIQUES (BIS).....	44
1- <i>Évolution des emplois d'exploitation</i>	44
2- <i>Évolution des ressources d'exploitation</i>	44
3- <i>Risque de crédit</i>	45
4- <i>Exploitation et indicateurs de rentabilité</i>	45
5- <i>Analyse de l'adéquation des fonds propres</i>	46
SECTION IV- ACTIVITE ET EXPLOITATION DES ETABLISSEMENTS DE LEASING	47
1- <i>Évolution des emplois d'exploitation</i>	47
2- <i>Évolution des ressources d'exploitation</i>	49
3- <i>Indicateurs de risques et de solidité financière</i>	49
4- <i>Exploitation et indicateurs de rentabilité</i>	51
5- <i>Analyse de l'adéquation des fonds propres</i>	53
SECTION V- ACTIVITE ET EXPLOITATION DES BANQUES NON-RESIDENTES.....	54
1- <i>Évolution des emplois d'exploitation</i>	54
2- <i>Évolution des ressources d'exploitation</i>	55
3- <i>Risque de crédit</i>	55
4- <i>Exploitation</i>	56
5- <i>Analyse de l'adéquation des fonds propres</i>	57
 ANNEXES	
Annexe 1 : Organigramme de la Direction Générale de la Supervision Bancaire.....	59
Annexe 2 : Principaux indicateurs du secteur bancaire Tunisien	60
Annexe 3 : Bilan, état des engagements hors bilan et état de résultat publiables des banques résidentes.....	61
Annexe 4 : Bilan et état de résultat des établissements de leasing	64
Annexe 5 : Bilan, état des engagements hors bilan et état de résultat des banques non-résidentes.....	66
Annexe 6 : Évolution des taux effectifs moyens par catégorie de concours 2006-2016.....	68
Annexe 7: Évolution des TEGs par catégorie de concours et par établissement de crédit courant 2016	69
Annexe 8 : Liste des banques agréées et en activité	71
Annexe 9 : Répartition par région, par gouvernorat et par banque du réseau d'agences au 31/12/2016.....	78
Annexe 10 : Répartition par région, par gouvernorat et par établissement de leasing du réseau d'agences au 31/12/2016.....	79
Annexe 11 : Évolution des indices TUNINDEX et TUNBANK	80